



FRANCE STRATÉGIE

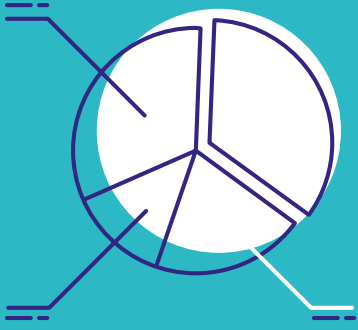
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016

SOMMAIRE

«Nous sommes à un tournant.»	2
2016: voir plus loin, voir plus clair	5
Missions, organisation et chiffres clés	13
Évaluer, anticiper, débattre, proposer pour... ..	21
UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE	22
UN PACTE RÉPUBLICAIN REFONDÉ	35
UN MARCHÉ DU TRAVAIL INCLUSIF	44
UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE	52
UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE	62
La Plateforme RSE	
Les 8 organismes associés	69
LA PLATEFORME RSE	70
LE CEPII	72
LE CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE	74
LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES	76
LE CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI	78
LE HAUT CONSEIL POUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE	80
LE HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE	82
LE HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ..	84
LE CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE	86



évaluer

2



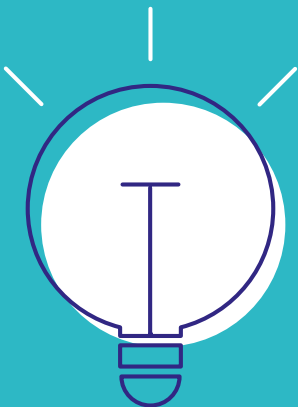
anticiper

0



débattre

1



proposer

6

« Nous sommes
à un tournant. »

MICHEL YAHIEL

Commissaire général de France Stratégie



Votre nomination à la tête de France Stratégie a marqué le passage de l'année 2016 à l'année 2017. Quelles ont été vos premières impressions au sein de l'institution ?

Lorsqu'on entre à France Stratégie, on a le sentiment d'être dans une ruche en pleine action. Une énorme quantité de travail est produite et cette effervescence collective se reflète dans les productions, tant en nombre qu'en qualité. De tels résultats sont aussi rendus possibles par la mobilisation permanente de nos services support, qui concourent à l'activité de production de cette maison. Ce précieux capital doit évidemment être conforté.

Que retenir-vous des travaux de l'année 2016 ?

2016 a été une année de consolidation de notre organisation et de développement de nos partenariats, non seulement institutionnels et scientifiques, mais également, et c'est essentiel, avec la société civile et les partenaires sociaux. L'évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et les activités du Club de prospective territoriale en sont des illustrations, comme le travail réalisé lors de l'élaboration du compte personnel d'activité, le CPA, ou la récente concertation sur l'insertion professionnelle des jeunes, voire, encore, l'activité de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI).

Sur le fond, dans la multiplicité des missions réalisées et des travaux conduits, la cohérence s'est organisée autour de deux grands projets transversaux menés de front : l'exercice de prospective « 2017-2027 » et le rapport *Lignes de faille*, qui s'inscrit dans la continuité de *Quelle France dans dix ans ?*, rapport fondateur pour France Stratégie, à plusieurs titres.

Autre temps fort : l'évaluation de France Stratégie menée par un comité indépendant, et dont le rapport vient d'être rendu public. Elle nous ouvre de nouvelles perspectives...

Comment envisagez-vous justement l'année 2017 et les années à venir pour France Stratégie ?

Nous sommes à un tournant. Après trois ans de fonctionnement intense, le moment est venu de nous stabiliser et de renforcer nos fondamentaux, d'autant que tout nous dispose à pouvoir le faire sereinement : notre programme de travail pour 2017 est adopté et l'actualisation de notre décret fondateur vient renforcer le champ de nos attributions. Il prévoit une « Charte relative à l'autonomie de France Stratégie », un statut pour la Plateforme RSE, des synergies renforcées avec nos organismes en réseau. Et nous accueillerons sous peu le Conseil national de la productivité, ce qui illustre notre ouverture européenne croissante.

Au-delà, je souhaite que priorité soit donnée à notre mission d'animation du débat public. Il s'agira de faire vivre la concertation mais aussi de s'adresser davantage au plus grand nombre, en particulier à la jeunesse car, après tout, notre horizon de réflexion, c'est la société dans laquelle elle vivra.

2016 :

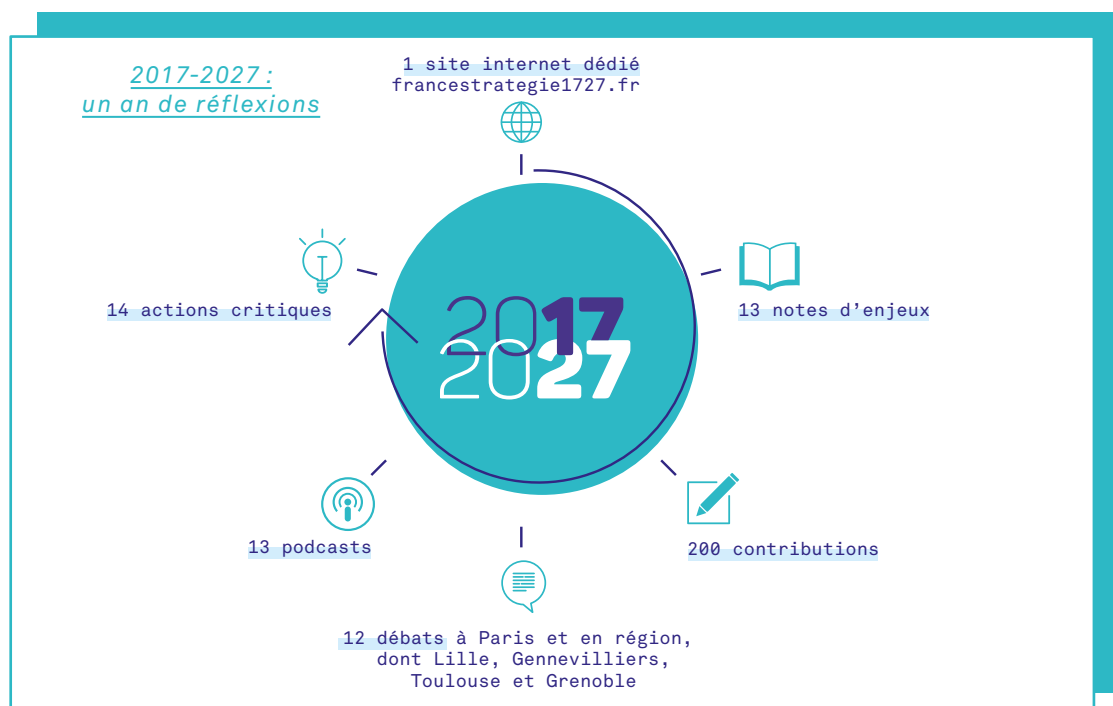
voir plus loin,

voir plus clair

2016 FUT UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA MOBILISATION DE TOUS, EN RÉPONSE À UN PROGRAMME DE TRAVAIL EXIGEANT ET UN AGENDA POLITIQUE CHARGÉ. ENTRE COMMANDES DE DIAGNOSTICS OU DE PRÉCONISATIONS VIA LA SAISINE MINISTÉRIELLE, OBLIGATION D'ÉVALUER, NÉCESSITÉ D'ANTICIPER ET BESOIN D'ÉCLAIRER LE DÉBAT PUBLIC DANS UN CONTEXTE PRÉÉLECTORAL, L'INSTITUTION A MENÉ SUR PLUSIEURS FRONTS DES PROJETS QUI ONT MOBILISÉ TOUTES SES ÉQUIPES « À PLEIN RÉGIME ».

2017-2027 : co-construire des options

De « Quelle France dans 10 ans? », [2017-2027](#) a hérité l'ambition prospective et le mode projet. La filiation s'arrête là. 2017-2027 est une autosaisine : France Stratégie décide, avec ce projet, de contribuer au débat public en amont des élections. L'ambition est dès le départ d'ouvrir l'institution sur l'extérieur, signe de sa maturité et de sa volonté de donner un sens à la concertation : soumettre au débat contradictoire le diagnostic élaboré en interne, appeler à contribution pour co-construire des options, communiquer sur les « actions critiques ». L'expérience acquise lors des [consultations sur le compte personnel d'activité](#) a préparé le terrain, mais c'est bien l'engagement de toutes les équipes qui a permis de l'occuper.



LE PROJET « 2017-2027 », UNE DÉMARCHE TRANSPARENTE POUR UN EXERCICE AMBITIEUX

FABRICE LENGART

Commissaire général adjoint



En 2016, en amont d'une échéance électorale majeure pour notre pays, France Stratégie a choisi de s'engager dans le projet « 2017-2027 » avec pour objectif de délivrer dans les domaines de compétence de l'institution, et de manière non partisane, une analyse de la situation, un éclairage prospectif et un inventaire des grands arbitrages qui s'offrent à la nation. Cinq traits caractérisent l'exercice :

- une perspective décennale, parce que sur dix ans il est possible d'investir et d'en recueillir les fruits ;
- une approche analytique qui fournit un diagnostic étayé et un examen des options possibles ;
- le respect du caractère politique des choix démocratiques, parce que le rôle de France Stratégie est de délimiter des options, pas de préempter des choix ;
- une méthode qui fait place à la concertation – quelque deux cents contributions ont été reçues et douze débats contradictoires ont rassemblé élus, partenaires sociaux, acteurs de la société civile, administrations, experts et partenaires internationaux ;
- une démarche transparente, passant par la publication de l'intégralité des contenus sur francestrategie1727.fr.

De mars à août 2016, France Stratégie a publié treize notes d'« enjeux » thématiques. Ces notes traitent des transitions à venir – révolution numérique, mutations du travail, transition écologique –, révèlent combien l'environnement macroéconomique et le contexte européen sont marqués par l'incertitude, mettent en lumière de multiples phénomènes de polarisation et soulignent l'urgence à investir pour l'avenir, ce qui suppose d'opérer des choix budgétaires et fiscaux.

Puis France Stratégie a prolongé l'exercice, en identifiant quatorze « actions critiques » publiées sous forme de notes entre décembre 2016 et février 2017. Cette deuxième série de notes concourt aux objectifs recensés dans la première phase du travail, mais porte sur des champs plus délimités susceptibles d'induire de profondes transformations de notre société. Quelle position l'État doit-il prendre face à la vague d'innovations disruptives qui bouleverse l'économie de nombreux secteurs ? Comment mieux investir au service de la croissance ? Comment faire en sorte que l'élévation des qualifications se poursuive ? Quel chemin emprunter pour parvenir à un véhicule automobile zéro émission ? Comment faire évoluer l'architecture de la zone euro ? Telles sont quelques-unes des questions pour lesquelles France Stratégie a dessiné des options mais sans fournir de réformes clés en main, car c'est aux responsables politiques qu'il revient d'élaborer leurs projets et aux citoyens de se prononcer.



**DISPONIBLES À LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
ET EN LIBRAIRIE**

- [2017-2027, enjeux pour une décennie \(octobre 2016\)](#)
- [2017-2027, actions critiques pour une décennie \(février 2017\)](#)

NOUS COMPTONS
BEAUCOUP SUR NOS
INSTITUTIONS POUR
FAIRE DE NOTRE
SOCIÉTÉ LA SOCIÉTÉ
QUE NOUS VOULONS,
SUR L'ÉCOLE BIEN
SÛR, MAIS AUSSI
SUR L'ENTREPRISE,
SUR LES SERVICES
PUBLICS, LA POLICE...
OR CES INSTITUTIONS
SONT PRISES DANS
UNE CRISE QUI
TRADUIT LE DÉCALAGE
ENTRE LEURS MOYENS
ET LES ATTENTES DES
FRANÇAIS.

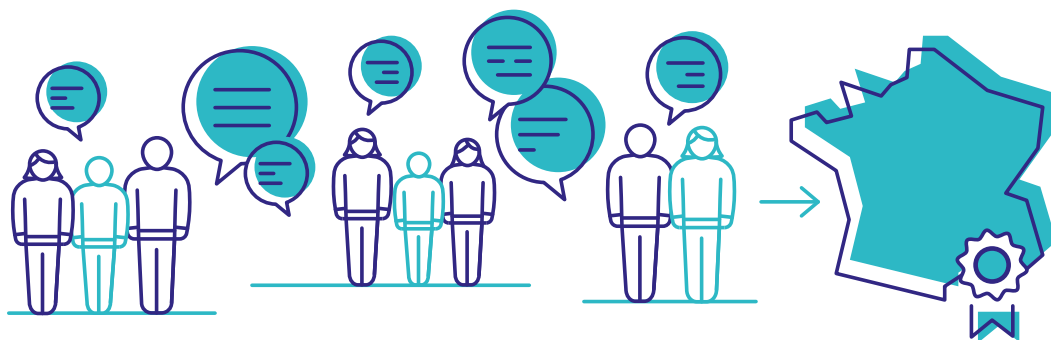
Gilles Bon-Maury,
secrétaire permanent
de la Plateforme RSE

Lignes de faille : un portrait de la France

2017-2027 n'a pas seulement inscrit la capacité d'expertise de l'institution dans un projet ouvert, il a aussi permis d'affirmer la transversalité et la pluridisciplinarité des compétences. [Le rapport Lignes de faille. Une société à réunifier](#) témoigne des mêmes forces, de la même « aventure humaine ».

À l'origine, il y a le désir de comprendre ce qui divise vraiment les Français et à quelles conditions dépasser ces fractures pour leur permettre de se reconnaître un avenir commun. Au final, il y a un rapport, nourri par un cycle de douze séminaires qui ont associé au débat la société civile, par un sondage d'opinion qui a permis de recueillir les perceptions des Français et par un travail de recherche et d'analyse de données croisant la sociologie, l'économie et l'Histoire.

La méthodologie, ici comme pour 2017-2027, dit beaucoup sur l'institution. La diversité des sources de l'expertise, l'implication des équipes et l'engagement sur la durée, l'enrichissement et le décroisement de l'analyse *via* les contributions et la concertation, l'invitation au débat, le portage des travaux et l'audience, large, qui en résulte... traduisent la volonté de participer au débat public mais aussi – surtout – de faire participer.



Évaluer : une mission d'intérêt général

Le programme de travail de France Stratégie est exigeant. Et les travaux de l'année 2016 ont donc suivi son fil directeur, majoré de ses grands projets transversaux. Mais l'institution a aussi pour mission de répondre aux commandes ministérielles le cas échéant et d'évaluer les politiques et les dispositifs publics dont l'examen est, pour certains, prévu par la loi. Là aussi, 2016 fut une année « riche ». [Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi \(CICE\)](#), [examen des effets à mi-parcours du programme d'investissements d'avenir \(PIA\)](#), [bilan de quinze ans de politiques d'innovation en France...](#) l'évaluation a occupé une place centrale dans l'activité.

Sur le front des saisines : une demande de diagnostic

Au-delà de l'évaluation, l'expertise de France Stratégie a aussi été mobilisée sur des demandes spécifiques, souvent à caractère interministériel. Ce fut typiquement le cas du [travail d'estimation des gains économiques](#) qu'occasionnerait un plan de lutte – efficace – contre les discriminations sur le marché du travail. Une commande conjointe de François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

C'est le même appel à la réactivité et au champ de compétences de France Stratégie – en termes d'expertise mais aussi d'animation de la concertation – qui soutient la commande de Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, quand elle charge France Stratégie de piloter, avec la Dares, [la concertation en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes](#). Ouverte le 27 septembre 2016, elle a couru jusqu'en décembre, jalonnée de six séances de travail, pour se conclure par la remise d'un rapport à la ministre en janvier 2017. Un travail « exigeant », donc, pour reprendre ses propres termes !

« SI NOUS AVONS VOULU AGIR VITE, ET AGIR DANS TOUTES LES DIRECTIONS QUI AVAIENT ÉTÉ INDIQUÉES PAR LE GROUPE DE DIALOGUE, C'EST QUE NOUS MESURONS L'URGENCE ET LA GRAVITÉ DU SUJET... LA DISCRIMINATION EST UN FLÉAU POUR NOTRE SOCIÉTÉ ET, ON LE SAIT DÉSORMAIS, POUR NOTRE ÉCONOMIE. »

Patrick Kanner,
ministre de la Ville,
de la Jeunesse
et des Sports

« DANS SON MESSAGE À LA JEUNESSE DE 1955, PIERRE MENDÈS FRANCE DISAIT : "SI NOTRE RÉPUBLIQUE NE SAIT PAS CAPTER, CANALISER, ABSORBER LES AMBITIONS ET LES ESPOIRS DE LA JEUNESSE, ELLE PÉRICLITERA [...]." CET AVERTISSEMENT ET CET APPEL À UN DIALOGUE CONSTANT ENTRE LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE N'ONT PAS PRIS UNE RIDE. »

Myriam El Khomri,
ministre du Travail,
de l'Emploi, de la
Formation professionnelle
et du Dialogue social

Éclairer l'avenir : une ardente nécessité

« L'ardente obligation » de la planification a laissé place à la nécessité d'anticiper, si ce n'est de prévoir, les mutations et les risques à venir. C'est aussi une mission à laquelle France Stratégie a largement répondu en 2016.

En poursuivant le cycle de débats mensuel « [Mutations technologiques, mutations sociales](#) » co-organisé avec l'EHESS et Inria et les rencontres du [Club de prospective territoriale](#). En imaginant [des « idéaux-types » pour notre École](#) suivant des scénarios prospectifs variant la finalité éducative. En lançant [un cycle d'ateliers-débats dédié aux Smart Cities](#). En interrogeant [l'avenir de la zone euro](#), celui de la croissance et [des gains de productivité](#) dans un monde aux ressources limitées marqué par un changement de régime du progrès technique. En questionnant aussi [l'avenir du travail](#) et de l'emploi à la lumière de ses plus récentes évolutions – [ubérisation](#), [automatisation](#), [économie circulaire](#)...

Autant de sujets d'avenir, pour n'en citer que quelques-uns, qui appellent un éclairage de la décision publique dès aujourd'hui.

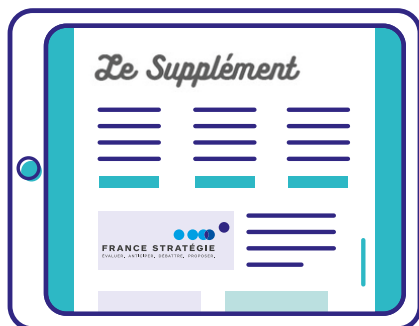
Communiquer : la loi du plus grand nombre

2016 est aussi une année de communication, avec un accent particulier porté sur le large public et la volonté de s'emparer des innovations numériques qui permettent une communication dite « multicanale ».

Toucher toutes les personnes, du public expert au public simplement intéressé, est une ambition qui a poussé l'institution à décliner chacune de ses productions dans des formats accessibles au plus grand nombre. Depuis l'article publié sur le site strategie.gouv.fr qui décrypte nos travaux, même « techniques », jusqu'au [tweet](#), en passant par des reportages de terrain vidéo – [le Grand Angle](#) –, des [podcasts](#), des [infographies](#) et, depuis 2016, une lettre d'information nouveau format – *Le Supplément* – qui offre des contenus plus variés et plus accessibles en rapport avec notre actualité. Un travail « de fourmi » qui permet de verser concrètement au débat public des connaissances et des informations qui appartiennent par définition à tous.

« NOTRE MISSION N'EST PAS SEULEMENT DE RENDRE VISIBLE L'ACTIVITÉ DE FRANCE STRATÉGIE MAIS AUSSI DE S'ADRESSER AU PUBLIC LE PLUS LARGE POSSIBLE. L'OBJECTIF EST QUE TOUT LE MONDE PUISSE S'APPROPRIER NOS TRAVAUX ET, AU-DELÀ, Y CONTRIBUER. »

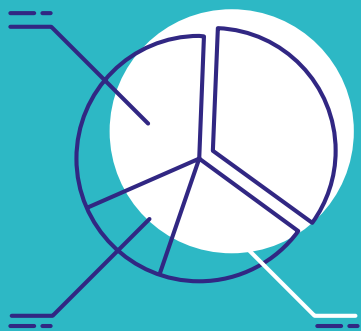
Jean-Michel Roullé,
directeur du service Édition, Communication, Événements



Missions,
organisation et
chiffres clés

le laboratoire d'idées public

France Stratégie est un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation, autonome, rattaché aux services du Premier ministre. Héritière du Commissariat au Plan (1946-2006) et du Centre d'analyse stratégique (2006-2013), elle a été créée par décret le 22 avril 2013, modifié par décret le 24 mars 2017. Chargée d'inventer les politiques publiques de demain et d'animer le débat public, France Stratégie a quatre missions : évaluer, anticiper, débattre, proposer. Elle y répond en s'appuyant sur des équipes d'analystes et d'experts, et sur un large réseau d'acteurs, d'organismes et de parties prenantes de la société.



ÉVALUER les politiques publiques

Analyser ce qui fonctionne *vraiment* et produire un diagnostic rigoureux pour une action publique efficace, éclairée par la preuve



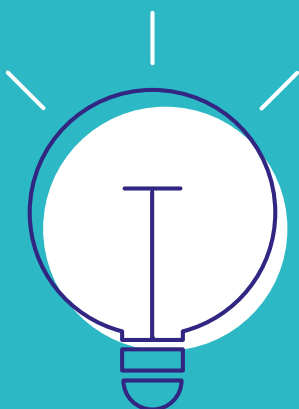
ANTICIPER les mutations

Dessiner des trajectoires de moyen terme et des scénarios de long terme pour préparer la France au prévisible comme à l'inattendu



DÉBATTRE avec toutes les parties prenantes

Dialoguer et concerter pour enrichir l'analyse des contributions du monde de la recherche, de la sphère publique, des partenaires sociaux et de la société civile

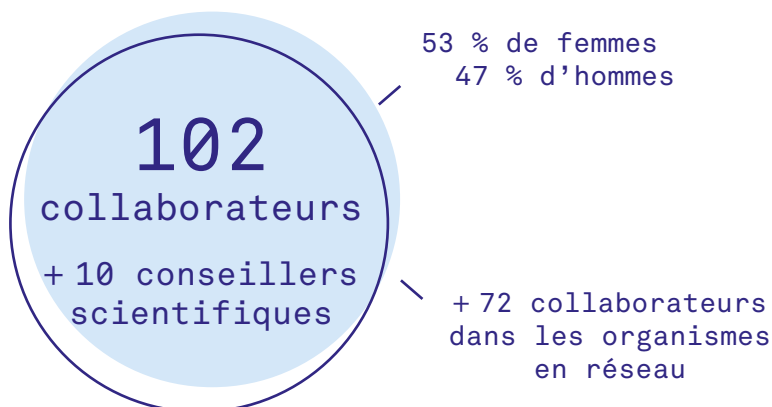


PROPOSER de nouvelles solutions

Recommander des orientations et des réformes, produire ou appuyer des idées neuves pour renouveler le débat et l'action publics

Une organisation performante

EFFECTIFS PERMANENTS



PRODUCTION ET ACTIVITÉ

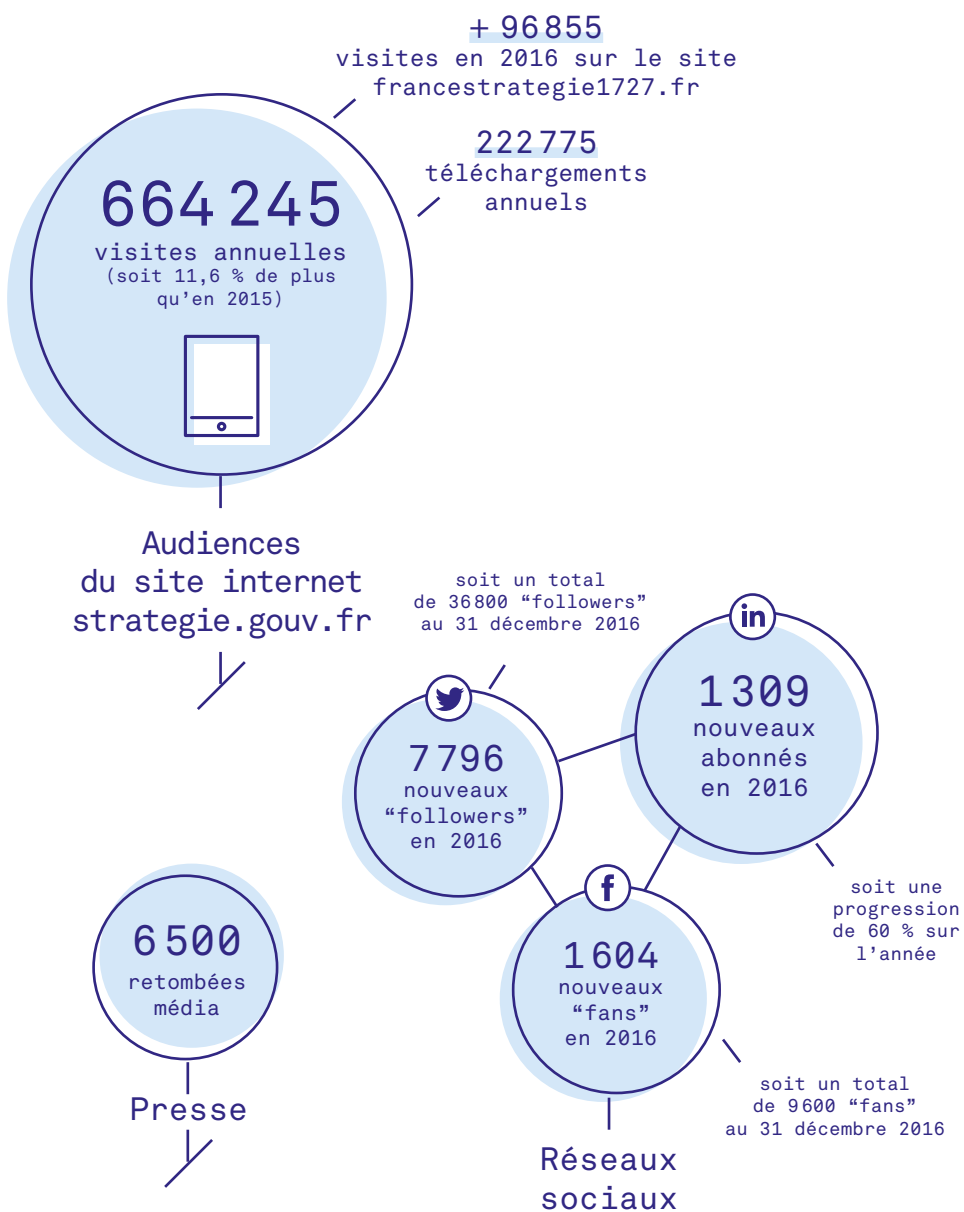


rappports
documents de travail
notes d'analyse
billets
actes de colloque
mises de jeu



organisés ou co-organisés
par France Stratégie

COMMUNICATION



Organigramme de France Stratégie

AU 1^{ER} MARS 2017



Michel YAHIEL
Commissaire général

Fabrice LENGART
Commissaire général
adjoint

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NUMÉRIQUE

Dominique AUVERLOT

*Directeur
de département*

Lionel JANIN

Adjoint au directeur

Environnement, énergie,
mobilité, numérique,
technologies, évaluation
socioéconomique des choix
d'investissement

ÉCONOMIE

Vincent AUSSILLOUX

*Directeur
de département*

Croissance, productivité,
compétitivité, innovation,
entreprises, finances publiques,
Europe, méthodologies
d'évaluation

SOCIÉTÉ ET POLITIQUES SOCIALES

Gautier MAIGNE

*Directeur
du département*

Marine

BOISSON-COHEN
Adjointe au directeur

Protection sociale, cohésion
sociale, inégalités et
redistribution, action publique
et institutions, intégration,
relations entre les générations,
éducation

TRAVAIL, EMPLOI, COMPÉTENCES

Hélène GARNER

*Directrice
de département*

Antoine NABOULET
Adjoint à la directrice

Mutations du travail et
prospective des métiers,
organisations et conditions de
travail, politiques de l'emploi,
rémunérations, relations
professionnelles, compétences
et formation professionnelle,
enseignement supérieur

PLATEFORME RSE

Gilles BON-MAURY

Secrétaire permanent

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DÉVELOPPEMENT

Véronique FOUQUE

*Secrétaire
générale*

Affaires financières,
ressources humaines,
ressources
documentaires, archives,
affaires intérieures

*Directrice
du développement*

Partenariats
internationaux, relations
avec les territoires, veille
stratégique

ÉDITION, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS

Jean-Michel ROULLÉ

Directeur du service

Édition et publication des travaux,
communication institutionnelle, relations presse,
relations publiques, stratégie digitale,
organisation et valorisation des colloques
et des séminaires, communication interne

Évaluer,
anticiper,
débattre,
proposer pour...

- UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE
- UN PACTE RÉPUBLICAIN REFONDÉ
- UN MARCHÉ DU TRAVAIL INCLUSIF
- UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE
- UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE

Évaluer, anticiper, débattre, proposer pour...

une action publique efficace



LE MOT DE ROZENN DESPLATZ

Experte référente
Département Économie

« Évaluer les conséquences des choix de politique publique, c'est important pour améliorer ces politiques au service du bien-être collectif, donc pour faire vivre notre démocratie. France Stratégie y a largement contribué en 2016, notamment avec l'évaluation du CICE, l'examen à mi-parcours du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et l'évaluation des politiques de soutien à l'innovation. France Stratégie réfléchit également au renforcement des méthodes d'évaluation socioéconomique des investissements publics. Nous avons de même essayé de rendre accessibles au plus grand nombre les méthodes d'évaluation *ex post* en publiant un guide à l'usage des décideurs et des praticiens. »

COMITÉ DE SUIVI DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI



Rapport – septembre 2016

Auteurs : Jean Pisani-Ferry, Fabrice Lenglard,

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz, Antoine Naboulet

Ce rapport, comme les précédents, résulte d'une initiative originale du législateur : la loi de finances rectificative pour 2012 qui a instauré le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a, d'emblée, prévu qu'un comité de suivi établisse chaque année un rapport d'évaluation et le publie avant le dépôt du projet de loi de finances au Parlement. De fait, le montant élevé du CICE – de l'ordre de 20 milliards d'euros – justifie que ses effets sur les comportements des entreprises et sur l'économie en général fassent l'objet d'un examen scrupuleux.

À la différence des précédents, en revanche, ce quatrième rapport du Comité fournit des éléments d'appréciation de l'effet du CICE fondés sur une analyse *a posteriori* des comportements individuels des entreprises bénéficiaires au cours des années 2013 et 2014. Il se fonde, non sur un recueil des intentions, mais sur l'observation directe des comportements individuels. Par ailleurs, pour formuler un diagnostic aussi complet et fiable que possible, le Comité a sélectionné par appel d'offres trois équipes de recherche universitaires indépendantes qui ont travaillé parallèlement et sur la base de méthodologies distinctes. Ces travaux ont été complétés par ceux de la Dares et par des éléments d'appréciation fournis par la Banque de France. En dépit de la quantité et de la qualité des travaux effectués, il faudra encore plusieurs années avant de pouvoir tirer un bilan exhaustif du CICE. Deux années d'observation ne constituent pas un recul suffisant car la transmission de certains effets prend du temps. La publication de ce rapport marque donc moins l'aboutissement d'un travail que le franchissement d'une étape importante.



Retrouvez [la vidéo](#) du rapport sur strategie.gouv.fr



DEUX QUESTIONS À

AMANDINE BRUN-SCHAMMÉ

Cheffe de projet

Département Travail, Emploi, Compétences

ANTOINE NABOULET

Adjoint à la directrice

Département Travail, Emploi, Compétences

En quoi l'année 2016 a-t-elle été une étape importante pour l'évaluation du CICE ?

Le Comité d'évaluation a été mis en place en 2013, dès l'instauration du CICE. L'année 2016 est un tournant, car nous avons enfin pu mesurer les effets microéconomiques du CICE en 2013 et 2014. Il a fallu deux ans pour collecter et compiler les millions de données nécessaires à ces travaux qui révèlent des effets limités et parfois ambigus sur l'emploi, les salaires, les marges, les exportations, etc. Ces résultats ne sont pas si surprenants, car en 2013 et 2014 les entreprises découvraient le CICE et s'en emparaient de façon très variable.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La démarche d'évaluation du CICE est inscrite dans la loi. Un nouveau rapport est donc prévu pour septembre 2017, qui s'appuiera sur de nouvelles données relatives à 2015. Ce recul temporel devrait permettre d'observer des comportements d'entreprise plus stables et d'évaluer des effets de moyen terme du CICE.

« SI LES MÉTHODES DE L'ÉVALUATION PEUVENT PARFOIS SEMBLER TECHNIQUES, ELLES SONT EN RÉALITÉ GUIDÉES PAR DES QUESTIONS SIMPLES... UNE ÉVALUATION D'IMPACT RÉUSSIE VISE À ÉTABLIR LA SITUATION QU'AURAIT CONNUE LA SOCIÉTÉ EN L'ABSENCE DE LA POLITIQUE ÉVALUÉE. »

Marc Ferracci
Conseiller scientifique
Département Travail,
Emploi, Compétences

COMMENT ÉVALUER L'IMPACT DES POLITIQUES PUBLIQUES ? UN GUIDE À L'USAGE DES DÉCIDEURS ET DES PRATICIENS



Document de travail – septembre 2016
Auteurs : Rozenn Desplatz et Marc Ferracci

Évaluer nos politiques publiques ne répond pas seulement à un impératif budgétaire. Il s'agit aussi et surtout d'améliorer l'efficacité de l'intervention publique. Or il faut, pour cela, disposer d'une information objective permettant d'identifier les politiques et les dispositifs produisant les meilleurs résultats. L'objet de l'évaluation d'impact est précisément de construire rigoureusement cette information.

Comment ? C'est à cette question que répondent Rozenn Desplatz et Marc Ferracci dans ce document de travail de 168 pages. La méthodologie exposée par les deux experts offre des voies utiles pour :

- établir une causalité pure et non un simple lien de corrélation entre la politique évaluée et les résultats attendus, en utilisant des méthodes d'évaluation permettant de comparer la situation des bénéficiaires d'une politique publique à celle qu'elle aurait été en l'absence d'intervention ;
- généraliser, interpréter et comparer les résultats des évaluations d'impact *via* une approche structurelle, c'est-à-dire faisant appel à une représentation de l'économie, de ses mécanismes et du comportement des agents ;
- produire des résultats, non seulement rigoureux, mais également compréhensibles par les décideurs et l'opinion publique ; de là, un certain nombre de bonnes pratiques : s'appuyer sur les travaux disponibles, prendre garde aux limites de chaque méthode, s'interroger sur le caractère transposable des résultats, favoriser la pluridisciplinarité des approches, et veiller à l'impartialité du commanditaire comme à l'indépendance des évaluateurs.

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI AU PRISME DES TERRITOIRES



Rencontres du Club de prospective territoriale
20 et 27 janvier, 20 octobre et 30 novembre 2016

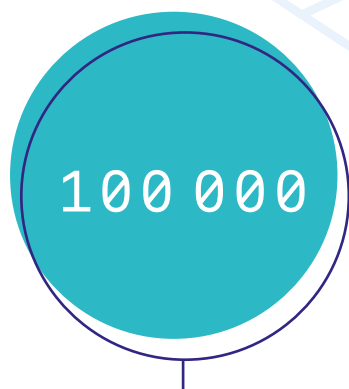
L'élaboration et la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques sont aujourd'hui décentralisées ou relèvent, sinon, d'une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Né en 2014, le Club de prospective territoriale ambitionne de mieux associer les élus aux travaux de France Stratégie, en particulier les travaux de prospective. Les présidents de régions et métropoles, les présidents d'associations d'élus, le président de l'Assemblée des CESER de France ainsi que le commissaire général à l'égalité des territoires sont notamment invités à participer à chaque rencontre.

Le 30 novembre 2016, le Club de prospective territoriale tenait la première séance d'un nouveau cycle consacré au thème « emploi et territoires ». L'occasion pour les régions et les métropoles de confronter pratiques et retours d'expérience.

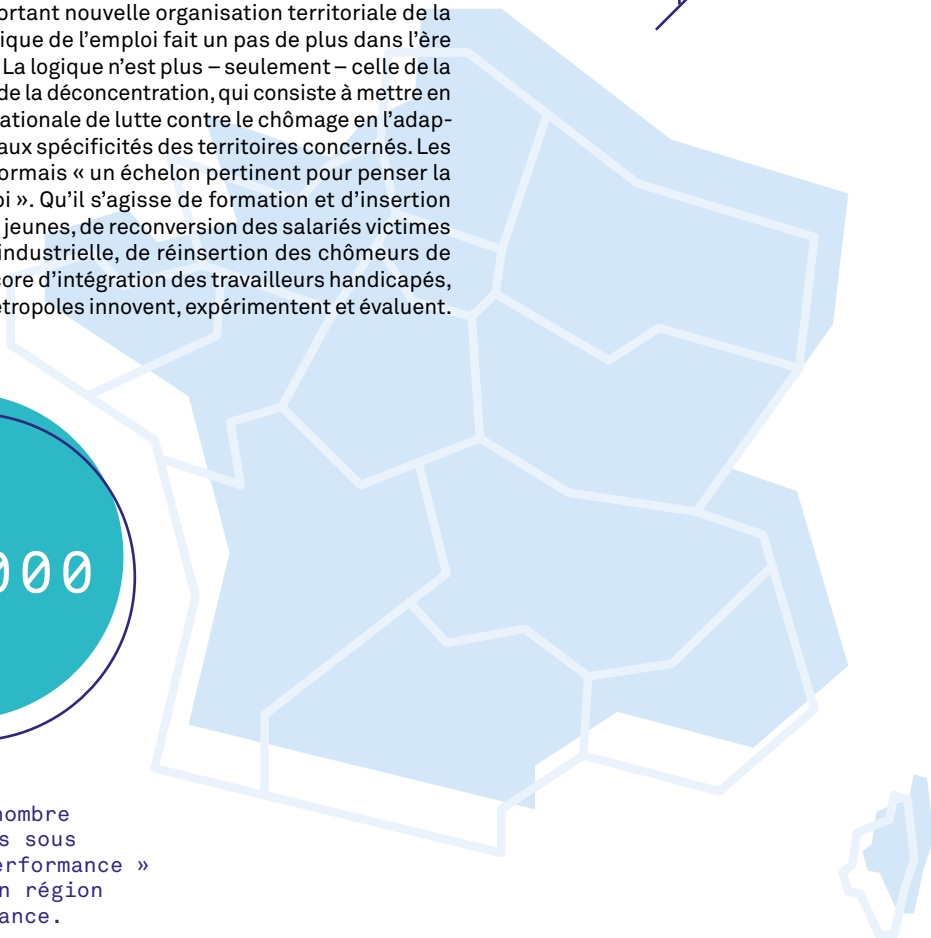
Avec la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, la politique de l'emploi fait un pas de plus dans l'ère de la gestion locale. La logique n'est plus – seulement – celle de la territorialisation ou de la déconcentration, qui consiste à mettre en œuvre la politique nationale de lutte contre le chômage en l'adaptant le cas échéant aux spécificités des territoires concernés. Les territoires sont désormais « un échelon pertinent pour penser la politique de l'emploi ». Qu'il s'agisse de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, de reconversion des salariés victimes de restructuration industrielle, de réinsertion des chômeurs de longue durée ou encore d'intégration des travailleurs handicapés, les régions et les métropoles innovent, expérimentent et évaluent.



C'est le nombre
d'entreprises
que la métropole
du Grand Lyon mobilisera
à terme sur son Programme
métropolitain d'insertion
pour l'emploi.



C'est le nombre
d'apprentis sous
« contrats de performance »
d'ici 2020 en région
Île-de-France.



« LE PIA A CHANGÉ "LES MOTS ET LES CHOSES". IL A BOUSCULÉ DES STRUCTURES TROP CONFORTABLEMENT INSTALLÉES DANS LEURS CERTITUDES; IL A AMENÉ DES ACTEURS QUI S'IGNORAIENT À COLLABORER POUR CONSTITUER LA MASSE CRITIQUE PERMETTANT D'ATTEINDRE L'EXCELLENCE. »

Mohamed Harfi
Expert référent
Département Travail,
Emploi, Compétences

Rémi Lallement
Chef de projet
Département Économie

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR



Rapport du comité d'examen à mi-parcours – mars 2016
Auteurs : Philippe Maystadt (président), Mohamed Harfi et Rémi Lallement (coordinateurs)

Initié en 2010, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif d'accroître la compétitivité française en encourageant l'innovation. Doté de 47 milliards d'euros, il est piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI) qui a demandé à France Stratégie de constituer un comité d'experts chargé d'effectuer un examen indépendant des effets à mi-parcours du programme.

Sous réserve de l'évolution récente du PIA 1 dont il n'a pas pu être tenu compte au regard des délais, le comité a estimé pouvoir attirer l'attention sur dix points par ailleurs résumés dans une note de synthèse. Il considère notamment que le PIA a produit des effets globalement positifs, à la fois quantitatifs et qualitatifs, mais qu'au cours de sa mise en œuvre il a connu des dérives qui l'ont partiellement éloigné de ses objectifs initiaux. Concernant la valorisation de la recherche et le soutien à l'innovation, les actions du PIA apparaissent en lien avec les objectifs initiaux. Du côté du soutien au développement d'entreprises innovantes, notamment des PME, les actions financées par le PIA sont nombreuses et diversifiées. En revanche, les autres actions souffrent de leur très grande hétérogénéité et d'une forme de saupoudrage des moyens.



Retrouvez [la vidéo](#) du rapport sur strategie.gouv.fr

L'INVESTISSEMENT SOCIAL : QUELLE STRATÉGIE POUR LA FRANCE ?



Cycle d'ateliers organisé en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la fondation Apprentis d'Auteuil et le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP Sciences Po) – 31 mai, 9 juin, 21 juin, 21 septembre et 9 décembre 2016

La précarité a changé de visage. Le chômage structurel, la pauvreté laborieuse et la montée de la monoparentalité appellent des interventions publiques d'un nouveau genre. Des interventions qui sécurisent le parcours de vie des personnes.

L'approche en termes d'investissement social vient précisément en réponse à l'émergence de ces nouveaux risques sociaux, que la logique assurantielle ne suffit pas à compenser. Elle propose de compléter l'approche corrective et réparatrice des politiques sociales traditionnelles qui compensent le risque par une approche plus préventive et « capacitante ». Dans cette perspective, les dépenses sociales ne sont plus vues comme un coût mais comme des investissements susceptibles de procurer un « retour » non seulement social mais économique et financier.

La logique d'investissement n'est pas exclusive : elle s'articule à la logique assurantielle et les expériences étrangères montrent qu'il n'existe pas une mais *des* stratégies d'investissement social. Par ailleurs, l'analyse du cas français fait clairement ressortir un problème d'efficacité dans l'allocation des dépenses sociales. Ces dépenses sont globalement élevées et en regard les résultats assez « moyens » – taux d'emploi, décrocheurs scolaires, inégalités – voire mauvais – accès aux modes de garde formels, accès à la formation, compétences des adultes telles qu'elles ressortent de l'enquête PIAAC de l'OCDE. Autant de raisons qui plaident en faveur d'une stratégie d'investissement social pour la France comme voie de réforme possible de son État providence.



Retrouvez [la vidéo](#) de la séance sur strategie.gouv.fr



DEUX QUESTIONS À **MARINE BOISSON-COHEN**

Adjointe au directeur
Département Société et Politiques sociales

Pourquoi un cycle de séminaires dédié à l'investissement social ?

Le premier objectif était d'échanger sur cette approche. L'investissement social théorise un redéploiement de l'État providence selon de nouvelles priorités. Plutôt que d'indemniser et de redistribuer par des prestations monétaires, l'ambition est d'investir dans les capacités et l'autonomie des personnes, en mettant l'accent sur l'accueil du jeune enfant, l'éducation, le soutien aux jeunes adultes, la lutte contre la pauvreté des personnes d'âge actif, la conciliation, la formation tout au long de la vie, l'accompagnement global vers et dans l'emploi, la santé publique.

Quels enseignements avez-vous dégagés du séminaire ?

L'État social français est en transition, avec certaines difficultés. Cette stratégie exige une capacité d'impulsion, des marges de manœuvre financières, une accessibilité des services pour limiter le non-recours de ceux qui en ont le plus besoin. Plus généralement, elle nécessite de savoir comment s'y prendre pour être efficace. Ce n'est pas évident dans notre contexte institutionnel multi-acteurs et de culture limitée de l'évaluation.

LES NOUVEAUX DÉFIS DU CALCUL ÉCONOMIQUE



Actes de colloque – décembre 2016
Auteurs : Dominique Auverlot *et al.*

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 a instauré l'obligation d'une évaluation socioéconomique pour tout projet d'investissement bénéficiant d'un financement de l'État ou de ses établissements publics. Elle a de plus institué des contre-expertises de ces évaluations pour les projets les plus importants.

Dans ce contexte, France Stratégie, le Commissariat général à l'investissement (CGI) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ont organisé de septembre 2014 à avril 2016 une série de quatre colloques sur l'évaluation socioéconomique des projets d'investissement. Ces rencontres, qui ont réuni théoriciens et praticiens, experts et responsables, ont largement contribué à vulgariser et diffuser la culture du calcul socioéconomique. Elles ont aussi fait émerger, par la discussion et le débat, des dimensions qui n'ont pas été suffisamment considérées jusqu'à présent.

Il apparaît notamment qu'il est nécessaire de concevoir de nouvelles méthodologies dans les domaines où cette évaluation est peu développée, d'améliorer les pratiques existantes et d'engager la réalisation d'études spécifiques. Ce travail nécessite vraisemblablement la mise en place d'un comité d'experts *ad hoc* qui permettrait de mieux coordonner les efforts menés au sein de l'État et des organismes qui en dépendent pour renforcer les analyses, faire converger les pratiques et les réflexions, développer et capitaliser les expériences étrangères ainsi que celles des collectivités locales.

QUELLE FINALITÉ POUR QUELLE ÉCOLE ?



Rapport – septembre 2016
Auteur : Son Thierry Ly (rapporteur)

Notre école va mal. On en attend trop, or elle ne peut pas tout faire. C'est le constat dont est parti le groupe de travail à l'origine de ce rapport. L'École est aujourd'hui prise en tenaille entre plusieurs objectifs, parfois contradictoires. Elle se doit avant tout d'être garante de l'égalité des chances en offrant à tous les élèves le même enseignement. C'est la logique méritocratique à la base de notre contrat social. Mais il lui est aussi demandé de faire de tous les élèves des citoyens éclairés et des adultes employables, d'assurer la mixité sociale, de sensibiliser à l'écologie...

La force et le nombre de ces attentes questionnent la primauté accordée à la mission de sélection méritocratique des élites par l'École. Cette priorité implicite rend en effet toute autre finalité,

« COMME EN FRANCE
"TOUT SE JOUE À
L'ÉCOLE", L'ENJEU
DE LA RÉUSSITE
SCOLAIRE EST
TEL QUE L'ÉCOLE
NE PEUT QUE
DEVENIR UN LIEU
DE COMPÉTITION
FÉROCE, ET
LE SYSTÈME
SCOLAIRE LE CADRE
POUR GARANTIR
L'ÉQUITÉ DE CETTE
COMPÉTITION. »

Son Thierry Ly
Chef de projet
Département Société
et Politiques sociales

au mieux secondaire, au pire impraticable, notamment parce qu'elle suppose un enseignement uniforme. La contradiction justifie de poser clairement la question des finalités que nous souhaitons assigner au système scolaire. Quelle école voulons-nous ?

Que serait-elle surtout si le système pouvait être organisé autrement que par et pour la compétition ? C'est à cette question que répond le rapport en examinant trois modèles idéaux d'École répondant, chacun, à une finalité alternative : préparer les élèves au monde professionnel, accomplir leur personnalité et transmettre une culture commune. Le propos n'est pas normatif mais prospectif. Il ne s'agit pas de recommander l'une ou l'autre de ces finalités mais d'imaginer ce que ces changements de paradigme impliqueraient comme transformations, au regard du modèle existant.

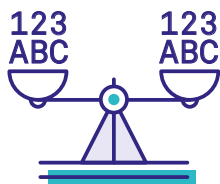


Retrouvez [la vidéo](#) du rapport sur [strategie.gouv.fr](#)

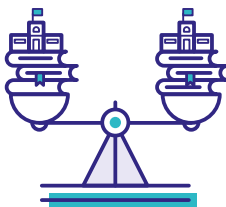
Le fonctionnement du système scolaire français

Une école qui cherche à organiser une distribution méritocratique des positions sociales

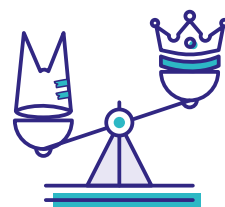
Uniformité de l'offre et neutralité du système



Mêmes programmes
Mêmes moyens investis
Mêmes enseignants
Mêmes établissements



Le système ne peut donc pas être suspecté d'influencer le résultat de la compétition pour l'accès à l'élite



QUINZE ANS DE POLITIQUES D'INNOVATION EN FRANCE



Rapport de la Commission nationale d'évaluation
des politiques d'innovation (CNEPI) – janvier 2016

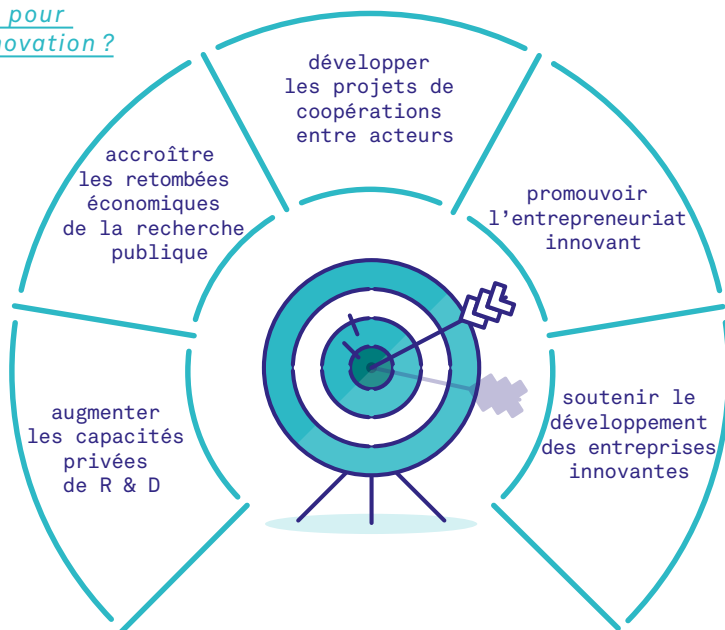
Auteurs : Jean Pisani-Ferry, Mohamed Harfi,
Rémi Lallement

En quinze ans, le soutien financier à l'innovation par les pouvoirs publics a doublé en euros constants. Un choix qui dépasse les alternances politiques et témoigne d'une volonté de placer durablement l'économie française à la frontière technologique.

La capacité d'innovation d'une économie dépend de nombreux facteurs – de sa fiscalité à l'état d'esprit de ses chercheurs, entrepreneurs et salariés –, mais l'effort financier de la collectivité nationale est déterminant. Le choix et le calibrage des politiques de soutien à l'innovation sont donc des facteurs essentiels dont il faut pouvoir évaluer l'efficacité. C'est dans cet objectif qu'a été installée la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation à l'initiative conjointe du ministre de l'Éducation nationale, du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et du secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce rapport est la première production de la CNEPI. Il donne d'abord un état des lieux inédit des dispositifs existants et la consolidation de l'ensemble des aides à l'innovation : dix milliards d'euros, soit un demi-point de PIB. Les incitations fiscales, c'est-à-dire pour l'essentiel le crédit d'impôt recherche (CIR), représentent 60 % du soutien total. Le rapport démontre ensuite que la politique de soutien à l'innovation se caractérise par une multiplicité d'objectifs, une profusion d'instruments et une instabilité des dispositifs.

Quels objectifs pour les politiques d'innovation ?



INNOVATION PUBLIQUE ET GOUVERNEMENT OUVERT



Atelier, 4^e Sommet mondial du Partenariat
pour un gouvernement ouvert – 7, 8 et 9 décembre 2016

Créé en 2011 à l'initiative de Barack Obama et Dilma Rousseff, le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) est un lieu de partage de bonnes pratiques pour la communauté des réformateurs de l'État à travers le monde. L'OGP s'attache à promouvoir la transparence et l'intégrité de l'action publique ainsi que son ouverture à de nouvelles formes de participation des citoyens. La France en a pris la présidence en septembre 2016. À ce titre, elle a accueilli le 4^e Sommet mondial OGP, du 7 au 9 décembre 2016 à Paris, qui a reçu 3 000 représentants venus de plus de 80 pays.

Transparence de la vie publique et économique, climat et développement durable, biens communs numériques et *civic tech*, accès à l'information, ouverture des parlements et des collectivités territoriales, francophonie, Europe, mise en œuvre du gouvernement ouvert... : plus de 300 conférences, ateliers et pitches ont permis d'annoncer de nouveaux engagements, de lancer des actions collectives et des coopérations internationales, de définir les priorités du Partenariat pour les années à venir et de présenter des cas concrets de transformation et d'impact pour les citoyens.

L'occasion pour France Stratégie d'animer une table ronde autour du numérique comme outil de renouvellement de la démocratie européenne parce que les enjeux d'une plus grande transparence des institutions et d'une plus grande association des citoyens de l'Union européenne à la décision sont majeurs. Ils s'inscrivent dans un contexte de montée des mouvements nationalistes et de défiance croissante envers les politiques décidées au niveau européen.

« DES ÉVALUATIONS PRÉCISES DES ACTIONS EN FAVEUR D'UN GOUVERNEMENT OUVERT MANQUENT CRUELLEMENT POUR ASSEOIR SA LÉGITIMITÉ... DANS CETTE PERSPECTIVE, FRANCE STRATÉGIE POURSUIVRA SES TRAVAUX SUR LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE EN ÉTUDIANT L'EFFICACITÉ DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE L'OPEN GOVERNMENT. »

Julia Charrié
Cheffe de projet
Département
Développement durable
et Numérique

SUR CE THÈME



PUBLICATIONS

Rapports

● [Quinze ans de politiques d'innovation en France](#), Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI), Jean Pisani-Ferry (président), janvier 2016, 114 pages

● [Rapport d'évaluation Programme d'investissements d'avenir \(PIA\)](#), Comité d'examen à mi-parcours, Philippe Maystadt (président), Mohamed Harfi et Rémi Lallement (coordinateurs), mars 2016, 130 pages

● [Rapport d'évaluation 2016 CICE](#), Comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, septembre 2016, 122 pages

● [Quelle finalité pour quelle École?](#), Son Thierry Ly (rapporteur), septembre 2016, 126 pages

● [La révolution numérique et le marché du logement](#), Bernard Vorms, avec Pierre-Yves Cusset, novembre 2016, 141 pages

Document de travail

● « [Comment évaluer l'impact des politiques publiques? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens](#) », Rozenn Desplat et Marc Ferracci, septembre 2016, 68 pages

Mise de jeu

● « [L'investissement social: quelle stratégie pour la France? Éléments de débat](#) », Marine Boisson-Cohen et Catherine Collombet, janvier 2016, 30 pages

Actes de colloque

● « [L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires](#) », avec le CGI et le CGEDD, mars 2016, 98 pages

● « [Les nouveaux défis du calcul économique](#) », avec le CGI et le CGEDD, Dominique Auverlot et al., décembre 2016, 34 pages



ÉVÈNEMENTS

● « [L'investissement social: quelle stratégie pour la France?](#) », janvier 2016

● « [Exonérations générales sur les bas salaires et gisements d'emplois peu qualifiés](#) », Comité de suivi des aides publiques aux entreprises, mars 2016

● « [Mesurer le taux d'intérêt naturel](#) », juin 2016

● « [Les pôles de compétitivité](#) », Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI), juin 2016

Cycles et clubs

Cycle « [Smart Cities](#) »

● « [Sur quel horizon se construit une ville? Rétrospective et prospective de l'intelligence urbaine](#) », 1^{re} séance, décembre 2016

Club de prospective territoriale

● [Journée du Club de prospective territoriale](#), janvier 2016, Strasbourg

● « [Quel est le bon niveau d'investissement public dans les collectivités locales et comment mieux investir?](#) », plénière, janvier 2016

● « [L'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus](#) », mars 2016

● « [Une métropole au cœur d'un réseau: une chance pour la Bourgogne-Franche-Comté](#) », octobre 2016, Dijon

● « [La politique de l'emploi au prisme des territoires](#) », cycle « Emploi et territoires », 1^{re} séance, novembre 2016

Partenariats

● « [L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires](#) », avec le CGI et le CGED, cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique, 1^{re} séance, mars 2016

● « [Smart city et citoyen](#) », avec le think tank Objets connectés et intelligents, France, mai 2016

● « [Investir dans l'enfance](#) », avec la CNAF, la DGCS, LIEPP-Sciences Po et la fondation Apprentis d'Auteuil, 2^e séance, mai 2016

● « [Lutte contre la pauvreté: coût social ou investissement?](#) », avec la CNAF, la DGCS, LIEPP-Sciences Po, et la fondation Apprentis d'Auteuil, 3^e séance, juin 2016

● « [Investir pour l'articulation vie familiale et vie professionnelle et l'égalité entre les femmes et les hommes](#) », avec la CNAF, la DGCS, LIEPP-Sciences Po, et la fondation Apprentis d'Auteuil, 4^e séance, juin 2016

● « [Investir dans la jeunesse: quelles priorités? Quelles marges de manœuvre? Quels leviers?](#) », avec la CNAF, la DGCS, LIEPP-Sciences Po, et la fondation Apprentis d'Auteuil, 5^e séance, septembre 2016

● « [Pour une action publique éclairée par la connaissance: les politiques éducatives](#) », avec l'ANSA, novembre 2016

- « [Entretenir, renouveler et protéger le capital humain dans une perspective d'investissement social](#) », avec la CNAF, la DGCS, LIEPP-Sciences Po, et la fondation Apprentis d'Auteuil, 6^e séance, décembre 2016
- « [La sélection des projets d'investissement public](#) », avec le CGI et le CGED, cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique, 2^e séance, décembre 2016
- « [Innovation publique et gouvernement ouvert](#) », atelier du 4^e Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert, décembre 2016

2017-2027



ENJEUX

- « [Quelles priorités éducatives ?](#) », Daniel Agacinski, Mohamed Harfi et Son Thierry Ly, mai 2016, 8 pages
- « [Dynamiques et inégalités territoriales](#) », Clément Dherbécourt et Boris Le Hir, juillet 2016, 8 pages
- « [Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ?](#) », Arthur Sode, juillet 2016, 12 pages
- « [Quels principes pour une fiscalité simplifiée ?](#) », Christophe Gouardo, Nicolas Le Ru, Arthur Sode et Alain Trannoy, août 2016, 8 pages



DÉBATS ET PODCASTS

- [Quelles priorités éducatives ?](#), juin 2016, Gennevilliers
- [Dynamiques et inégalités territoriales](#), septembre 2016, Toulouse
- [Comment réformer la fiscalité et les dépenses publiques, en France ?](#), novembre 2016



ACTIONS CRITIQUES

- « [Quelle autonomie pour les établissements scolaires ?](#) », Marine Boisson-Cohen, décembre 2016, 4 pages
- « [La transition lycée-enseignement supérieur](#) », Daniel Agacinski et Mohamed Harfi, janvier 2017, 4 pages

Évaluer, anticiper, débattre, proposer pour...

un pacte républicain refondé



LE MOT DE

GILLES BON-MAURY

Secrétaire permanent
Plateforme RSE

DANIEL AGACINSKI

Chef de projet
Département Société et Politiques sociales

« Les antagonismes qui s'expriment dans l'opinion publique traduisent bien souvent les divisions structurelles qui traversent la société française. Ces fractures se manifestent sur plusieurs plans : en matière de formation, d'emploi, de revenu, de patrimoine, de chances de mobilité sociale, les Français ne sont pas égaux selon leur génération, leur territoire, leurs origines sociales ou migratoires. En interrogeant ces lignes de faille, France Stratégie a mis en évidence une profonde crise de confiance à l'égard des institutions : alors qu'on compte sur elles pour protéger, rassembler, permettre à chacun de faire valoir ses droits, nos institutions sont aujourd'hui accusées de reproduire ces inégalités. Les discriminations se dressent sur les parcours individuels, et révèlent les faiblesses de notre modèle d'intégration ; elles représentent également un coût collectif considérable. »



C'est l'écart de salaire femme-homme, qui n'est « justifié » par aucune variable objective – formation, expérience, âge ou même origine sociale.



Retrouvez [la vidéo](#) du rapport sur [strategie.gouv.fr](#)

LE COÛT ÉCONOMIQUE DES DISCRIMINATIONS



Rapport – septembre 2016

Auteurs : Gilles Bon-Maury, Catherine Bruneau, Clément Dherbécourt, Adama Diallo, Jean Flamand, Christel Gilles et Alain Tranoy

Entorse au principe républicain d'égalité des chances, les discriminations sur le marché du travail ont aussi un coût économique en termes de sur-chômage, perte d'activité, mauvaise allocation de la main-d'œuvre, gâchis de qualifications et de potentiels individuels... L'objet de ce rapport est de chiffrer ce manque à gagner.

Pour évaluer l'ampleur des discriminations, l'approche retenue consiste à mesurer statistiquement les écarts de situation en emploi qui ne sont justifiés par aucune variable objective, écarts qualifiés d'« inexpliqués ». Résultats ? Avec des taux d'activité inférieurs de dix points à ceux des hommes, des temps partiels supérieurs de vingt points, et un écart de salaire inexpliqué de l'ordre de 12 %, les femmes continuent d'être les premières victimes des inégalités sur le marché du travail. C'est ensuite l'ascendance migratoire qui est déterminante : toutes choses égales par ailleurs, les hommes descendants d'immigrés africains ont une probabilité d'être au chômage supérieure de sept points à celle des hommes sans ascendance migratoire.

Enfin, en simulant un alignement de la situation en emploi des personnes discriminées sur la situation moyenne observée dans le reste de la population de même classe d'âge, les auteurs du rapport estiment que la réduction des discriminations dont un des axes était la sensibilisation et l'information des acteurs et du grand public. L'étude que nous avons réalisée à France Stratégie entre dans ce cadre.



DEUX QUESTIONS À CHRISTEL GILLES

Cheffe de projet
Département Économie

Pourquoi une étude sur le coût économique des discriminations ?

Il s'agit d'une commande de la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Un groupe interministériel avait conduit de premiers travaux sur la question, avec pour effet l'adoption par le gouvernement d'un plan de lutte contre les discriminations dont un des axes était la sensibilisation et l'information des acteurs et du grand public. L'étude que nous avons réalisée à France Stratégie entre dans ce cadre.

Quelles suites allez-vous donner à cette étude ?

Toujours dans la perspective de sensibiliser et d'informer, l'étude a été présentée le 20 septembre 2016 aux ministres, puis discutée à l'occasion de rencontres publiques organisées par France Stratégie. Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre : des propositions ont été formulées lors de ces rencontres, notamment celle d'engager des travaux sur données individuelles d'entreprises visant à mettre en regard leur performance économique avec leurs pratiques en matière d'embauche et de rémunération. C'est ce que nous allons faire en 2017, avec des équipes de recherche et le réseau constitué lors de la mission.

LIGNES DE FAILLE. UNE SOCIÉTÉ À RÉUNIFIER



Rapport – octobre 2016

Auteurs : Jean Pisani-Ferry, Fabrice Lenglard,
Daniel Agacinski, Gilles Bon-Maury

Comme ailleurs en Europe, une série de divisions structurelles traverse la société française. Mais les Français en ont une perception plus déformée et plus pessimiste que leurs voisins européens. Des cinq grands pays d'Europe de l'Ouest, la France est par exemple celui où le taux de pauvreté est le plus faible mais où la peur de tomber dans la pauvreté est la plus élevée. Ce rapport – qui vient conclure le cycle de séminaires « Fractures, identités, mixités » de 2015 – cherche à comprendre pourquoi un tel écart existe entre perceptions et réalités objectives. Et ce que dit cette contradiction apparente sur l'état de la société française.

L'objectif du rapport n'est ni de relativiser les difficultés de la société française, ni de faire mentir le regard que les Français portent sur elle. Il s'agit bien plus de donner du sens à ces écarts apparents. En l'espèce, le rapport privilégie une hypothèse : le pessimisme des Français renvoie pour une large part à une crise de confiance dans les institutions. Les Français attendent d'elles qu'elles les protègent et les mobilisent. Or, ils se sentent souvent ignorés, voire maltraités par elles.

Quels remèdes à cette crise de confiance ? Comment dépasser les fractures pour rassembler les Français ? Au-delà des écueils à éviter – des réponses clientélistes ou technocratiques au discours creux sur les valeurs ou l'autoritarisme –, le rapport liste une série d'impératifs : un débat politique sincère, des règles claires et des institutions qui les incarnent, des responsables qui rendent des comptes. Il appelle à ouvrir un vaste débat qui permettrait aux citoyens de décider de ce qu'ils veulent faire ensemble.



Retrouvez
[la vidéo](#) du
rapport sur
[strategie.gouv.fr](#)

Comment réunifier ? 3 grandes options possibles

Assumer l'individualisme



Une plus grande liberté, par exemple une individualisation de la fiscalité grâce à une intervention de l'État limitée.



Moins de protection contre les risques sociaux.



Reconstruire les solidarités à partir de la proximité



Plus d'autonomie pour les collectivités locales, davantage de pouvoir d'action pour les associations délégataires de missions de service public.



Une perte d'unité avec un risque de fragmentation communautaire et une adhésion au projet national plus difficile à obtenir.



Refonder l'idéal républicain



Une lutte plus efficace contre les inégalités et les discriminations, et une plus grande cohésion nationale.



Le risque d'un retour virulent d'identités particulières refoulées.



LES JEUNES SONT-ILS SACRIFIÉS PAR LA PROTECTION SOCIALE ?



Note d'analyse – janvier 2016

Auteurs : Pierre-Yves Cusset, Hippolyte d'Albis,
Julien Navaux

Entre chômage de masse, faiblesse relative de leur revenu disponible, dégradation des conditions d'accès au logement et peur du déclassement, les jeunes générations seraient en France plus qu'ailleurs « sacrifiées », voire structurellement « maltraitées ». Cette note d'analyse cherche à établir si la protection sociale défavorise effectivement les jeunes au bénéfice des plus âgés.

Les auteurs ont dressé des profils par âge des transferts publics reçus et des prélèvements obligatoires versés en mobilisant les comptes de transferts nationaux sur la période 1979-2011. Leur analyse statistique montre que si l'essentiel de la hausse des dépenses sociales sur cette période a bénéficié aux plus âgés, ce résultat est d'abord imputable à la démographie. Les dépenses totales de protection sociale dont bénéficient les plus de 60 ans représentent ainsi 17,2 % du PIB en 2011, soit deux fois plus que celles consacrées aux moins de 25 ans, en incluant les dépenses d'éducation. Une autre manière de décliner le diagnostic consiste à pointer que les transferts nets de protection sociale (c'est-à-dire la différence entre les sommes perçues et prélevées) sont dix fois plus importants pour un individu de plus de 60 ans que pour un jeune de moins de 25 ans.

Dans un contexte où la pauvreté touche désormais 2,5 fois plus souvent les moins de 25 ans que les plus de 60 ans, ce déséquilibre ne pose pas seulement la question de l'équité mais également celle de la soutenabilité.



DEUX QUESTIONS À PIERRE-YVES CUSSET

Chef de projet
Département Société et Politiques sociales

Pourquoi s'intéresser aux inégalités entre générations ?

Notre système de protection sociale repose sur un transfert financier entre les âges. C'est flagrant lorsqu'on songe à notre système de retraites par répartition, où les actifs financent directement les pensions des retraités. Mais c'est aussi le cas pour les dépenses de soins ou d'éducation, très concentrées sur certains âges. La pérennité d'un tel système suppose qu'aucune génération ne se trouve lésée par rapport aux autres.

Certains avancent que les jeunes ont été sacrifiés par la protection sociale. Est-ce le cas ?

Les dépenses de protection sociale bénéficient, c'est vrai, de plus en plus aux personnes âgées. Mais c'est d'abord parce qu'elles sont plus nombreuses. Néanmoins, la situation matérielle relative des jeunes s'est dégradée au cours du temps : ce sont eux, dorénavant, qui sont le plus touchés par la pauvreté par exemple. Cela pourrait plaider pour un rééquilibrage des dépenses de protection sociale en leur direction.

CLASSE MOYENNE : UN AMÉRICAIN SUR DEUX, UN FRANÇAIS SUR TROIS



Note d'analyse – février 2016
Auteur : David Marguerit

Rien de comparable *a priori* entre les classes moyennes française et américaine. La première compte toujours deux Français sur trois quand la seconde connaît depuis quarante ans un phénomène d'érosion marqué. La crise de 2008 change néanmoins la donne. La classe moyenne française subit, depuis, un recul de ses effectifs et de son revenu médian. Cette note d'analyse cherche à savoir s'il s'agit d'un simple repli conjoncturel ou de l'amorce d'un déclin sur le modèle américain.

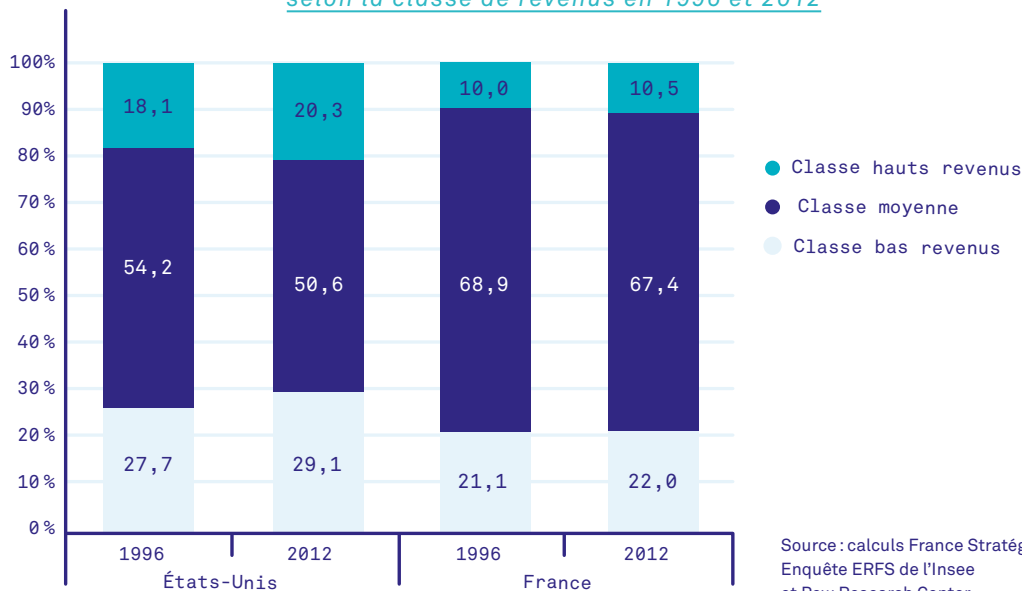
L'aversion de la France pour les inégalités explique le poids de sa classe moyenne : deux tiers de la population contre une moitié aux États-Unis où les inégalités, mesurées par le coefficient de Gini, sont 42 % plus élevées qu'en France en 2012. Qui plus est, l'érosion de la classe moyenne américaine est un phénomène ancien et marqué, là où, en France, le mouvement ne s'amorce qu'en 2009.

Au-delà des tendances, la note dresse également un portrait type du Français moyen. L'analyse montre que la probabilité d'appartenir à la classe moyenne varie très peu avec l'âge, mais que le niveau d'éducation est en revanche un déterminant majeur. En France en 2012, la probabilité d'appartenir à la classe moyenne est la plus forte pour les équivalents Bac+2. Il est par ailleurs préférable aux États-Unis comme en France d'être un couple marié, sans enfants pour appartenir aux hauts revenus. À l'opposé, les familles monoparentales sont surreprésentées dans la classe des bas revenus et leur situation se dégrade en France avec un recul de 3,5 points de leur probabilité d'appartenir à la classe moyenne entre 1996 et 2012.



Retrouvez [la vidéo](#) de la note d'analyse sur strategie.gouv.fr

Répartition de la population adulte
selon la classe de revenus en 1996 et 2012



LES ÉCONOMISTES
TENDENT À
CONSIDÉRER QUE
L'IMMIGRATION EST
PLUTÔT BÉNÉFIQUE
MAIS QU'ELLE
PEUT FAIRE DES
PERDANTS. LE
CONSENSUS ENTRE
ÉCONOMISTES EST
BEAUCOUP PLUS
NUANCÉ QU'ON NE
LE PENSE, MAIS
CES NUANCES SE
PERDENT SOUVENT
DANS LE DÉBAT
PUBLIC.

Christophe Gouardo
Chef de projet
Département Économie

QUELS BÉNÉFICES DE L'IMMIGRATION DANS LES PAYS D'ACCUEIL ?



Rencontre Europe et International organisée
en partenariat avec le CEPII – 9 décembre 2016

L'immigration est l'un des enjeux les plus controversés aujourd'hui dans les pays occidentaux, alors qu'il existe un large consensus chez les économistes sur ses bénéfices. C'était là l'objet du débat de la Rencontre Europe et International organisée par France Stratégie et le CEPII, avec l'intervention de George Borjas, professeur à la Harvard University, spécialisé en économie du travail, et Hillel Rapoport, professeur d'économie à l'École d'économie de Paris.

De cette discussion, il ressort qu'une ouverture généralisée des frontières dans le monde créerait des gagnants et des perdants : les salaires augmenteraient dans les pays de départ – *a priori* pays du Sud – et diminueraient dans les pays d'arrivée – *a priori* pays du Nord. Mais les pays d'accueil gagneraient à développer une immigration plus qualifiée et plus diversifiée. Historiquement, les effets n'ont pas toujours été les mêmes pour les pays d'accueil et pour les travailleurs immigrés : l'intégration est plus difficile aujourd'hui – depuis les années 1980 – que dans les décennies précédentes.

Enfin, les effets négatifs de court terme, en particulier la réduction des solidarités et du capital social, seraient largement compensés par les effets positifs de long terme, tant dans les pays d'accueil que dans les pays de départ. L'analyse montre de fait que l'immigration contribue à la croissance de la productivité, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, ainsi qu'à l'accroissement de la consommation et de la production de biens dans le pays d'accueil.

QUELLE PLACE POUR LES ROBOTS DANS LA SOCIÉTÉ ?



Cycle de débats mensuel « Mutations technologiques, mutations sociales » organisé en partenariat avec l'EHESS et Inria – séance du 12 juillet 2016

Avoir un robot pour compagnon de vie, assistant thérapeutique ou surveillant n'est plus un sujet de science-fiction. Les « robots sociaux », programmés pour interagir avec l'homme en reproduisant des comportements affectifs, sont en passe d'intégrer nos écoles, nos hôpitaux et nos foyers. L'International Federation of Robotics prévoit qu'il s'en vendra 8 100 d'ici 2018 alors qu'ils sont apparus il y a seulement dix ans en tant qu'objet de recherche dans les universités et les laboratoires. Si l'intelligence artificielle n'en est encore qu'à ses débuts, l'ubiquité robotique et les enjeux attachés à la rupture technologique qui s'annonce, avec l'utilisation des données personnelles, posent néanmoins question.

Les enjeux de régulation dans les champs d'application de la robotique interactive – de la santé à l'armement, en passant par l'éducation – sont nombreux. Ils imposent une réflexion éthique forte et exigent du chercheur en robotique qu'il place l'homme au centre du dispositif. Il s'agit de toujours maintenir la distinction homme/machine à mesure qu'augmente la sophistication dans l'imitation du vivant et de ses interactions sociales ou affectives, et surtout de pouvoir encadrer l'autonomie et les capacités décisionnelles du robot. Accès aux boîtes noires des systèmes, autorisation de mise sur le marché des nouveaux robots, traçabilité et transparence des données... les chantiers politiques et réglementaires ne manquent pas pour accompagner la cohabitation à venir des robots et des hommes.



Retrouvez [la vidéo](#) de la séance sur [strategie.gouv.fr](#)

LES ROBOTS SOCIAUX CAPTENT DES INFORMATIONS ÉMOTIONNELLES, LES INTERPRÈTENT ET Y RÉPONDENT. SURTOUT ILS SONT PROGRAMMÉS POUR APPRENDRE ET CRÉER DE NOUVEAUX SCHÉMAS DE RAISONNEMENT. C'EST CETTE NOUVELLE "COMPÉTENCE" D'APPRENTISSAGE QUI FAIT LA RUPTURE TECHNOLOGIQUE ET COMPORTE DES RISQUES.

Laurence Devillers, professeure à l'université Paris-Sorbonne et chercheuse au LIMSI-CNRS

SUR CE THÈME



PUBLICATIONS

Rapports

● [Le coût économique des discriminations](#), Gilles Bon-Maury, Catherine Bruneau, Clément Dherbécourt, Adama Diallo, Jean Flamand, Christel Gilles et Alain Trannoy, septembre 2016, 118 pages

● « [The economic cost of workplace discrimination in France – Billions of euros in lost potential](#) », adapted by Richard Venturi, septembre 2016, 4 pages

● [Lignes de faille. Une société à réunifier](#), Jean Pisani-Ferry et Fabrice Lengart (présidents), Daniel Agacinski et Gilles Bon-Maury (coordinateurs), octobre 2016, 158 pages

Notes d'analyse

● « [Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ?](#) », Pierre-Yves Cusset, Hippolyte d'Albis et Julien Navaux, n°37, janvier 2016, 12 pages

● « [Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois](#) », David Marguerit, n°41, février 2016, 12 pages

● « [Up against the wall: The French and American middle classes](#) », adapted by Richard Venturi, février 2016, 4 pages

● « [Marché du travail : un long chemin vers l'égalité](#) », Catherine Bruneau, Clément Dherbécourt, Jean Flamand et Christel Gilles, n°42, février 2016, 12 pages

Billet

● « [Rapport Lignes de faille – Réponse à Louis Chauvel](#) », Jean Pisani-Ferry, octobre 2016



ÉVÉNEMENTS

Cycles et clubs

Cycle « *Mutations technologiques, mutations sociales* » – avec l'EHESS et Inria

● « [Algorithmes, libertés et responsabilités](#) », mars 2016

● « [Quelle place pour les robots dans la société ?](#) », juillet 2016

Partenariats

● [Cérémonie de remise du Prix EN3S 2016](#) à Christophe Blot, Odile Chagny et Sabine Le Bayon pour leur ouvrage *Faut-il suivre le modèle allemand ?* (éd. Fayard), avec l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), février 2016

● « [Le financement de la protection sociale est-il équitable pour les jeunes générations ?](#) », avec la Caisse des dépôts et la chaire « Transitions démographiques, transitions économiques », mars 2016

● [Colloque annuel du COR « Le financement du système de retraite français »](#), avec le Conseil d'orientation des retraites (COR), décembre 2016

2017-2027



ENJEUX

- « Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », Marine Boisson-Cohen et Pierre-Yves Cusset, mars 2016, 8 pages
- « Croissance et répartition des revenus », Christel Gilles, Boris Le Hir et David Marguerit, août 2016, 8 pages
- « Growth and income distribution in france », *adapted by* Richard Venturi, octobre 2016, 4 pages



DÉBATS ET PODCASTS

- Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ?, mai 2016
- Croissance et répartition des revenus, décembre 2016



ACTIONS CRITIQUES

- « Comment réformer la fiscalité des successions ? », Clément Dherbécourt, janvier 2017, 4 pages
- « Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », Yves Guégano et Gautier Maigne, janvier 2017, 4 pages

Évaluer, anticiper, débattre, proposer pour...

un marché du travail inclusif



LE MOT DE EMMANUELLE PROUET

Cheffe de projet
Département Travail, Emploi, Compétences

« En 2016, le mot “ubériser” est entré dans le dictionnaire. Faut-il y voir la preuve de l'émergence de mutations inédites du travail ou plutôt l'impact des progrès numériques sur des évolutions plus anciennes ? L'intérêt des travaux de France Stratégie est de resituer le débat dans le temps long, de mettre en lumière les défis que ces évolutions posent aux acteurs et aux pouvoirs publics et de tracer des pistes pour mieux adapter les compétences, sécuriser les parcours professionnels, protéger les actifs et favoriser l'emploi. »

L'EFFET DE L'AUTOMATISATION SUR L'EMPLOI : CE QU'ON SAIT ET CE QU'ON IGNORE



Note d'analyse – juillet 2016
Auteur: Nicolas Le Ru

Automatisation, robotisation, intelligence artificielle, les progrès du numérique annonceraient, selon certaines estimations, une grande vague de chômage technologique. Selon l'une d'entre elles, un emploi sur deux présenterait un risque élevé d'être automatisé dans les vingt prochaines années, en France comme en Europe ou aux États-Unis. Sauf que cette étude raisonne en termes de métiers et non de tâches. Elle englobe donc, dans ses prévisions, des emplois qui requièrent notamment de travailler en équipe, d'interagir socialement ou de faire preuve de flexibilité face à un impondérable, autant de compétences que le robot ne possède pas.

Cette note part du double constat que l'homme conserve un avantage comparatif sur la machine et que le contenu des métiers évolue avec le numérique dans un sens qui les rend paradoxalement moins automatisables. Sur cette base, elle montre que seuls 15 % des salariés français pourraient effectivement être remplacés par un robot aujourd'hui. L'étude de France Stratégie va même plus loin en montrant que le nombre des emplois peu automatisables a augmenté de plus de 30 % depuis 1998, une hausse imputable à la place croissante des services dans l'économie mais aussi, et surtout, à une transformation du contenu des métiers qui se recentre sur les tâches les moins automatisables. Tout progrès technologique emporte une part de destruction, de création et de transformation des emplois. Et cette analyse suggère plutôt que l'automatisation engendre un besoin accru en « compétences sociales ».



DEUX QUESTIONS À NICOLAS LE RU

Chef de projet
Département Travail, Emploi, Compétences

La robotisation et l'intelligence artificielle annoncent-elles le remplacement à terme de l'homme par la machine ?

Le numérique recèle un tel potentiel d'automatisation que certains estiment que près de la moitié des emplois ont un risque élevé d'être automatisés dans les vingt ans à venir. D'autres analyses – dont celle de France Stratégie – estiment autour de 10 % à 15 % cette part d'emplois à risque.

Mais le volume global d'emplois (humains) va donc diminuer ?

Pas nécessairement. Tout d'abord, un emploi n'est pas obligatoirement remplacé par une machine dès lors qu'il peut techniquement l'être. L'automatisation ne se résume pas à une question de technologie : la rentabilité économique, l'organisation du travail, l'acceptabilité sociale et bien d'autres facteurs influencent la décision d'automatiser ou non des tâches. De plus, si le numérique détruit des emplois, il en crée également et surtout en transforme.

« CE DIAGNOSTIC CONFORTE L'IMPORTANCE DU DÉBAT AUTOUR DE LA FLEXISÉCURITÉ : IL CONDUIT À S'INTERROGER SUR LA MANIÈRE DONT LES POLITIQUES DE L'EMPLOI PEUVENT FAVORISER L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES. »

Jean Flamand
 Chef de projet
 Département Travail,
 Emploi, Compétences

LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES, RÉVÉLATRICES D'UN MARCHÉ DU TRAVAIL À DEUX VITESSES



Note d'analyse – octobre 2016

Auteur : Jean Flamand

Des passages par le chômage plus fréquents et des contrats à durée limitée plus nombreux et plus courts, voilà ce qui ressort de cet examen à la loupe des transitions professionnelles des personnes au cours des dix dernières années. Des résultats qui traduisent un changement profond dans les modes de gestion de la main-d'œuvre, avec un risque de fragilisation accrue d'une partie des actifs.

Le CDI est-il toujours la norme en matière de contrat de travail ? C'est en somme à cette question qu'entend répondre l'analyse. Et sa réponse est double : oui, avec une mesure en stock, c'est-à-dire une photographie des types de contrats prise à un instant donné, photographie qui montre que 85 % des salariés sont « encore » en CDI. Non, si le regard se porte sur les flux. En l'espèce, la majorité des embauches se fait aujourd'hui en contrats courts et un actif sur cinq change d'employeur ou connaît un épisode de chômage d'une année sur l'autre. C'était un sur huit il y a trente ans.

En se basant sur les enquêtes Emploi de l'Insee, l'analyse montre également que certains salariés sont plus exposés que les autres au risque de chômage, au premier rang desquels les jeunes et les moins qualifiés. La durée du contrat est un autre déterminant majeur de la surexposition au chômage. Depuis la crise, les transitions vers le chômage concernent plus d'un cinquième des salariés en contrat de très courte durée (moins d'un mois) et cette proportion augmente encore dans les métiers de services qui autorisent les CDD d'usage et la réembauche.

LE TEMPS PARTIEL, UNE RÉSERVE D'EMPLOIS ?



Note d'analyse – mars 2016

Auteurs : Amandine Brun-Schammé et Nicolas Le Ru

En France, 4,7 millions de personnes travaillent à temps partiel, soit 12 % de la population en âge de travailler. Cette part est inférieure de 7 points à celle des pays européens affichant les plus forts taux d'emploi. Un décalage d'une telle amplitude suggère qu'il y a là une réserve d'emplois et qu'une politique bien ciblée de promotion du temps partiel répondrait aux attentes de certaines catégories de population en même temps qu'aux besoins de certains secteurs d'activité.

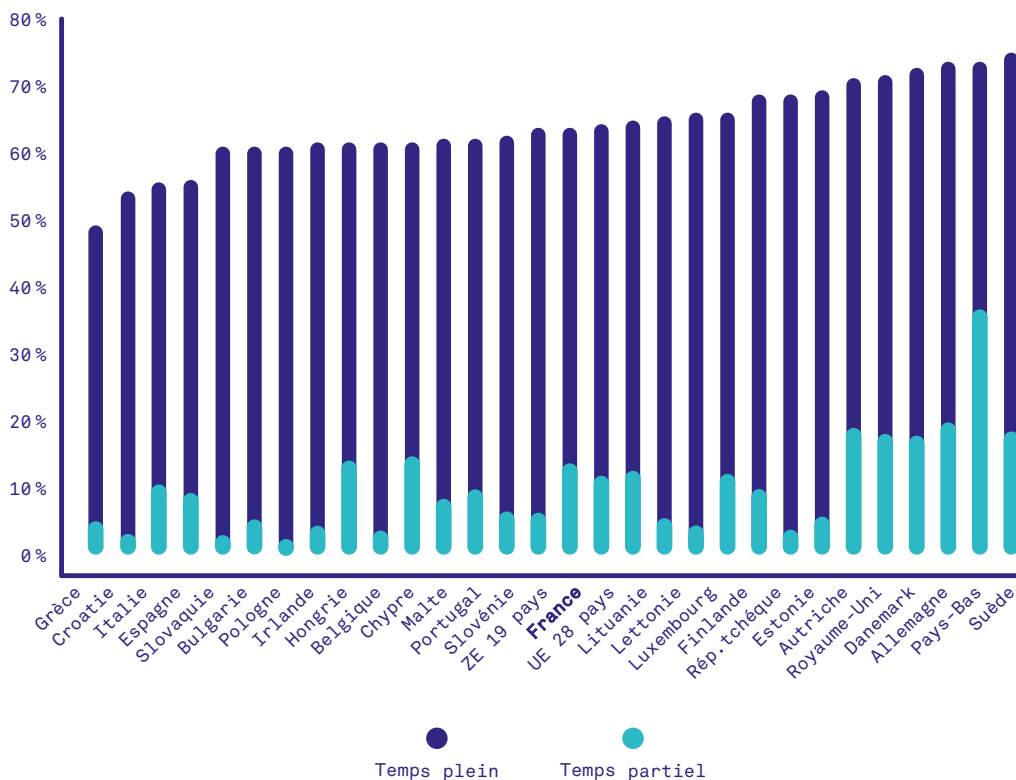
Or, cette analyse montre que le déficit d'emplois à temps partiel en France est à relativiser. D'abord parce qu'il est en partie compensé par le fait que les femmes d'âge médian travaillent davantage à temps plein. Ensuite parce qu'en France, l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein tendent à se substituer l'un à l'autre.

En termes sectoriels, les écarts d'emplois entre la France et les pays les plus performants proviennent principalement de l'industrie manufacturière et du commerce. Dans le commerce, ils s'expliquent par des différences en matière de temps de travail : le taux d'emploi à temps partiel est effectivement plus faible en France que dans les pays à fort taux d'emploi, mais la durée moyenne des temps partiels y est aussi plus longue. Les écarts se resserrent ainsi fortement quand ils sont mesurés non plus en nombre d'emplois mais en équivalent temps plein, ce qui réduit encore l'ampleur du gisement espéré.



Retrouvez [la vidéo](#) de la note d'analyse sur strategie.gouv.fr

Taux d'emploi à temps plein et à temps partiel dans les pays de l'Union européenne, en 2014



Source : France Stratégie d'après l'Enquête sur les forces de travail (Eurostat)



DEUX QUESTIONS À SANDRINE ABOUBADRA-PAULY

Responsable du projet Prospective
des métiers et qualifications, en charge
du Réseau Emplois Compétences

Vous avez présenté les premiers résultats des travaux du Réseau Emplois Compétences lors d'une réunion inter-commission organisée par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) en novembre dernier. Quels enseignements peut-on en tirer ?

Nous avons présenté l'étude sur l'emploi saisonnier publiée en juillet 2016, et les premières pistes de notre diagnostic sur les compétences transférables et transversales. Ces présentations ont suscité de nombreux témoignages ou questions de la part des membres des commissions du CNEFOP. Le rapport sur les compétences met en lumière les évolutions actuelles dans le champ de la certification de compétences, initiées par les récentes réformes. C'est un vrai changement de paradigme : on passe de l'ingénierie de formation à l'ingénierie de parcours des individus !

Quelles sont les perspectives pour 2017 ?

Il est utile de poursuivre ce type d'échanges pour favoriser l'appropriation des diagnostics partagés et des pistes d'approfondissement produits par le Réseau Emplois Compétences – le REC. Nous prévoyons une présentation de l'ensemble des productions du REC lors d'une journée nationale du Réseau en juin 2017.

L'EMPLOI SAISONNIER : ENJEUX ET PERSPECTIVES



Document de travail du
Réseau Emplois Compétences – juillet 2016
Auteurs : Sandrine Aboubadra-Pauly,
Lucie d'Artois et Nicolas Le Ru

Avec des contrats de courte durée et des prises de poste souvent rapides, les travailleurs saisonniers sont confrontés avec encore plus de force aux difficultés que rencontrent de nombreux salariés, notamment en termes de sécurisation des parcours professionnels. De ces spécificités découle un autre inconvénient : on ne sait pas combien de personnes sont concernées par le travail saisonnier en France. Répondre à cette question est pourtant un enjeu essentiel pour mettre en place des dispositifs de politique publique adaptés.

Le premier objectif de ce document est donc de les dénombrer. À partir des travaux menés par le groupe que France Stratégie anime dans le cadre du Réseau Emplois Compétences, les auteurs du document de travail estiment *a minima* à 500 000 le nombre d'emplois saisonniers en France, 600 000 en ajoutant les emplois de vendanges, voire 700 000 en intégrant ceux de la fonction publique territoriale. Ces estimations ne sont que des ordres de grandeur, mais elles montrent que la place des emplois saisonniers en France est loin d'être négligeable. Par ailleurs, les études qualitatives disponibles mettent en avant la forte diversité des situations des « saisonniers ». Ce terme rassemble aussi bien des « jeunes » qui peuvent n'occuper un emploi saisonnier qu'une seule fois au cours de leur parcours, que des « saisonniers professionnels » pour qui ces emplois constituent un mode de vie, souvent contraint.

L'AVENIR DU TRAVAIL : QUELLES REDÉFINITIONS DE L'EMPLOI, DES STATUTS ET DE LA PROTECTION ?



Document de travail – mars 2016
Auteurs : Cécile Jolly et Emmanuelle Prouet

Depuis les années 1980, la mondialisation, la fragmentation des chaînes de valeur, l'externalisation, le changement technologique et la montée du taux d'activité des femmes ont profondément transformé l'emploi et le travail. L'économie s'est tertiaisée, les qualifications se sont polarisées, une partie du salariat s'est précarisée, la polyactivité s'est développée et la distinction entre salariés et indépendants est devenue plus floue.

Aujourd'hui, les innovations numériques et les nouveaux modèles d'affaires des plateformes amplifient ces tendances anciennes, voire en modifient radicalement la nature. Or la montée en puissance des formes d'emploi non salariées ou hybrides peut remettre en cause la protection des actifs qui dépend encore largement du statut d'emploi et notamment de la norme du salariat en CDI.

Dans cette perspective, la nature des réformes à engager dépend du diagnostic que l'on peut porter sur ces mutations. C'est tout l'objet de ce document de travail qui soulève notamment trois questions. Peut-on évaluer l'impact quantitatif de la révolution numérique sur le volume et les formes d'emploi ? Comment définir les différents statuts de l'emploi pour protéger les actifs et adapter le système de protection sociale ? Peut-on rester dans le cadre actuel de la distinction salariat/travail indépendant ou faut-il aller plus loin et considérer cette distinction comme dépassée ? Selon le diagnostic posé, les réformes à envisager ne sont en effet pas de même nature.

TROIS QUESTIONS À LIONEL JANIN



Adjoint au directeur du département Développement durable et Numérique, coordinateur du cycle « Mutations technologiques, mutations sociales » que France Stratégie organise avec l'EHESS et Inria

Pourquoi un cycle « Mutations technologiques, mutations sociales » à France Stratégie ?

À France Stratégie comme ailleurs, les problématiques sont souvent abordées sous un angle : l'économie ou le travail par exemple. Ce cycle est l'occasion de croiser les regards des sciences humaines et de la technologie, pour ouvrir le débat.

Quels sont les thèmes abordés ?

Ils sont variés. La première année du cycle avait un prisme très numérique : développement de l'intelligence artificielle, place des robots, régulation des algorithmes sont des thèmes qui ont été abordés. La seconde année en cours traite davantage de questions sociales : diffusion de l'information, démocratie, pauvreté, effet des écrans sur l'apprentissage...

Qui intervient lors de ces séminaires ?

Les séances commencent par deux présentations introductives – l'une plus axée sur une approche technologique et l'autre sur une approche sociologique – faites par des universitaires, parfois des entrepreneurs ou des acteurs, à qui nous demandons de faire un état des lieux. La discussion qui suit avec l'auditoire permet de creuser les problématiques et de nourrir la réflexion sur les transformations des politiques publiques.



PUBLICATIONS

Notes d'analyse

- « [MOOC français : l'heure des choix](#) », Quentin Delpech et Marième Diagne, n°40, février 2016, 8 pages
- « [Le temps partiel, une réserve d'emplois ?](#) », Amandine Brun-Schammé et Nicolas Le Ru, n°45, mars 2016, 8 pages
- « [L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore](#) », Nicolas Le Ru, n°49, juillet 2016, 8 pages
- « [Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses](#) », Jean Flamand, n°50, octobre 2016, 8 pages

Documents de travail

- « [MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques](#) », Quentin Delpech et Marième Diagne, février 2016, 32 pages
- « [Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français](#) », Jean Flamand, mars 2016, 69 pages
- « [L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ?](#) », Cécile Jolly et Emmanuelle Prouet, mars 2016, 60 pages
- « [L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives](#) », Sandrine Aboubadra-Pauly, Lucie d'Artois et Nicolas Le Ru, Réseau Emplois Compétences, juillet 2016, 33 pages
- « [Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle](#) », Christel Gilles, Catherine Bruneau et Jean-Paul Nicolai, octobre 2016, 65 pages

Synthèse de débats

- « [Compte personnel d'activité, synthèse des débats](#) » et annexe « Propositions concrètes des contributeurs », Hélène Garner, avril 2016, 17 pages



ÉVÉNEMENTS

Cycles et clubs

- Cycle « *Mutations technologiques, mutations sociales* » – avec l'EHESS et Inria
- « [Le risque technologique à l'heure du tout numérique](#) », janvier 2016
- « [La relation médecin-patient à l'ère des objets connectés](#) », février 2016
- « [La place de l'homme face à l'intelligence artificielle](#) », avril 2016

Débat public sur le compte personnel d'activité (CPA)

- [Débat public sur le compte personnel d'activité](#), janvier 2016
- [Petit-déjeuner organisé par la Fing](#), organisé par la Fondation internet nouvelle génération, la Fing, février 2016
- [Séminaire de présentation du rapport aux conseillers sociaux des ambassades étrangères à Paris](#), février 2016
- « [Qu'en pensent les entrepreneurs salariés ?](#) », organisé par Port parallèle et Coopérer pour entreprendre, février 2016
- [Atelier d'échange](#), organisé par le Mouvement associatif, février 2016
- [Atelier contributif](#), organisé par l'UNAF, février 2016
- « [Coquille vide ou nouveau deal social ?](#) », organisé par Numa, OuiShare et le social Media Club, mars 2016
- « [Connexions innovantes](#) », événement organisé par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et la Caisse des Dépôts, mars 2016
- [Journée d'étude de l'ISST sur le compte personnel d'activité](#), organisée par l'Institut des sciences sociales du travail,

en collaboration avec l'IRES et le laboratoire Edhes, mars 2016

- « [Métamorphose de l'emploi ? L'enjeu du compte personnel d'activité](#) », organisé par le Forum d'Action Modernités, mars 2016
- « [L'accompagnement des personnes dans leur parcours professionnel. Quels besoins, quels acteurs ?](#) », organisé par le collectif Alerte, l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, Astrees, Alizé, FACE Métropole européenne de Lille et Réalités du dialogue social, mars 2016

Rencontre Europe et International – en partenariat avec le CEPII

- « [Le travail de demain : ni salariés, ni indépendants ?](#) », avec Alan B. Krueger, mars 2016

Partenariats

- « [Faire collectif à l'heure du numérique](#) », avec Sharers & Workers, Astrees et l'IRES, Institut de recherche des organisations syndicales, juillet 2016
- « [Vers un projet de socle européen des droits sociaux – L'avenir du travail et de la protection sociale](#) », avec la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne, octobre 2016
- « [Le salariat à l'épreuve des plateformes collaboratives](#) », avec Sharers & Workers, Astrees et l'IRES, Institut de recherche des organisations syndicales, décembre 2016
- [Village des initiatives FSE 2016](#), avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, décembre 2016

2017-2027



ENJEUX

- « **Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs** », Cécile Jolly, Emmanuelle Prouet et Vanessa Wisnia-Weill, mars 2016, 8 pages
- « **Tirer parti de la révolution numérique** », Julia Charrié et Lionel Janin, mars 2016, 8 pages
- « **Job benefits and protections for 21st century workers** », *adapted by* Richard Venturi, mai 2016, 4 pages
- « **Capitalizing on the digital revolution** », *adapted by* Richard Venturi, juin 2016, 4 pages



DÉBATS ET PODCASTS

- **Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs**, mai 2016
- **Tirer parti de la révolution numérique**, mai 2016, Numa (Paris)
- **Quels leviers pour l'emploi ?**, septembre 2016, Lille



ACTIONS CRITIQUES

- « **Quels leviers pour l'emploi ?** », Amandine Brun-Schammé, Hélène Garner, Nicolas Le Ru et Antoine Naboulet, mai 2016, 12 pages
- « **Boosting employment in France** », *adapted by* Richard Venturi, septembre 2016, 8 pages
- « **Repenser la protection des actifs** », Cécile Jolly, Emmanuelle Prouet et Vanessa Wisnia-Weill, décembre 2016, 4 pages
- « **Quelle politique du temps de travail ?** », Amandine Brun-Schammé et Fabrice Lengart, janvier 2017, 4 pages
- « **Élaborer une stratégie nationale de compétences** », Morad Ben Mezian, Hélène Garner et Antoine Naboulet, février 2017, 4 pages

Évaluer, anticiper, débattre, proposer pour...

une économie compétitive



LE MOT DE VINCENT AUSSILLOUX

Directeur
Département Économie

« Face au ralentissement observé de la productivité, lequel touche tous les pays avancés, il est indispensable de mieux en comprendre les ressorts afin d'identifier les leviers d'une croissance inclusive et durable. Pour un pays comme la France, l'innovation est un levier à privilégier, qui doit être placé toujours plus au cœur de notre modèle productif. Naturellement, ces questions ne peuvent s'envisager hors du cadre européen dans lequel se conçoivent et se développent les politiques publiques favorables à l'innovation, à l'amélioration du bien-être, à la croissance et à sa soutenabilité. »

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES : L'URGENCE D'UNE STRATÉGIE



Rapport – septembre 2016
Auteurs : Bernard Ramanantsoa et Quentin Delpuch,
avec la collaboration de Marième Diagne

Au-delà des emblématiques Sorbonne Abou Dhabi ou HEC Paris au Qatar, que sait-on du déploiement à l'international des écoles et des universités françaises ? Pas grand-chose. Ce rapport a donc le mérite de venir combler une lacune en dressant un panorama exhaustif de l'offre française à l'étranger. Mais aussi l'avantage de proposer plusieurs stratégies de déploiement possibles. L'enjeu n'est pas mince : le développement de nouvelles formes de mobilité dans l'enseignement supérieur ouvre un marché potentiel de 400 millions d'étudiants à l'horizon 2030.

Avec plus de 600 programmes à l'étranger – franchises, campus satellites, établissements associés –, dont 330 diplômes délocalisés et 138 programmes de formation à distance qui touchent globalement près de 37 000 étudiants à travers le monde, l'enseignement supérieur français s'exporte plutôt bien. Mais ce que révèle aussi le rapport, c'est que la France, malgré ses atouts, accuse un retard certain sur ses concurrents. Si les opportunités sont là, la France manque de ressources, d'expertise et parfois même d'intérêts stratégiques pour les saisir pleinement. C'est le diagnostic qui ressort de l'enquête menée auprès des établissements et des postes diplomatiques par les auteurs du rapport. Ces derniers proposent donc d'une part que l'État renforce le pilotage des stratégies internationales en assurant notamment la qualité et la diversification des moyens de financement de l'offre à l'étranger et, d'autre part, que les établissements affichent leur volontarisme et positionnent clairement leur offre.



C'est la part des formations dites d'excellence dans le total des diplômes français délivrés à l'étranger.



Retrouvez
[la vidéo](#)
du rapport sur
strategie.gouv.fr



DEUX QUESTIONS À MARIÈME DIAGNE

Chargée d'études
Département Travail, Emploi, Compétences

Pourquoi travailler sur les questions d'internationalisation de l'enseignement supérieur ?

L'enseignement transnational est un phénomène protéiforme qui bouleverse le monde de l'éducation. Les frontières – temporelles, disciplinaires, géographiques – ne sont plus des obstacles à l'apprentissage ; une porosité qui pose problème dès lors que l'accent est mis sur les questions d'assurance-qualité et d'accréditation des programmes.

À quelles conclusions aboutissez-vous dans ce rapport ?

Les établissements français s'exportent, mais ils ont du mal à rivaliser avec leurs concurrents britanniques, australiens et américains. Il est nécessaire que nous mettions en place une stratégie beaucoup plus complète et partagée qui soit connectée aux objectifs de l'enseignement supérieur... *The way forward* ? Il faudrait que les données collectées dans le cadre de cette enquête soient actualisées chaque année afin d'avoir une vision stratégique de cette nouvelle forme d'internationalisation.

13 %

C'est l'écart de performance économique moyen entre les entreprises qui mettent en place des pratiques RSE et celles qui ne le font pas.

« LES ENTREPRISES QUI METTENT EN PLACE DES PRATIQUES RSE SEMBLENT CONCILIER MANAGEMENT RESPONSABLE, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET EXIGENCE DE COMPÉTITIVITÉ. »

Salima Benhamou
Cheffe de projet
Département Travail,
Emploi, Compétences

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ET COMPÉTITIVITÉ



Étude – janvier 2016
Auteurs : Salima Benhamou, Marc-Arthur Diaye,
Patricia Crifo

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) se définit comme la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes. Ce sujet recueille une audience large : industriels, responsables associatifs, hommes politiques et experts y voient une occasion de repenser le modèle de l'entreprise du XXI^e siècle et de susciter une croissance durable et inclusive. La question n'est donc plus de savoir si les entreprises doivent s'engager en matière de RSE, mais plutôt comment y parvenir.

Dans ce contexte, les auteurs de l'étude ont cherché à répondre à deux principales questions : peut-on considérer que le souci de responsabilité sociale est aussi un souci de performance économique ? Et comment inciter les entreprises à inclure des démarches RSE dans leur stratégie de développement ? Pour statuer, l'étude produit une analyse inédite sur les données individuelles d'un très large échantillon d'entreprises – environ 8 500 – en incluant les PME d'au moins dix salariés. Il en ressort notamment que les entreprises françaises mobilisent encore peu la RSE, avec de fortes disparités selon la taille et les territoires. Pourtant la RSE procure un gain de performance estimé par l'étude à 13 % en moyenne par rapport aux entreprises qui ne l'introduisent pas. Les auteurs plaident ainsi pour le développement d'une stratégie française axée sur la responsabilité et la compétitivité.

COMPRENDRE LE RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ EN FRANCE



Note d'analyse – janvier 2016
Auteur : Arthur Sode

Dans un contexte d'inquiétude sur la croissance future de notre productivité du travail qui, selon les scénarios les plus pessimistes, pourrait désormais tourner autour de 1 % par an, cette analyse du décrochage français suggère qu'il existe des réserves de productivité inexploitées.

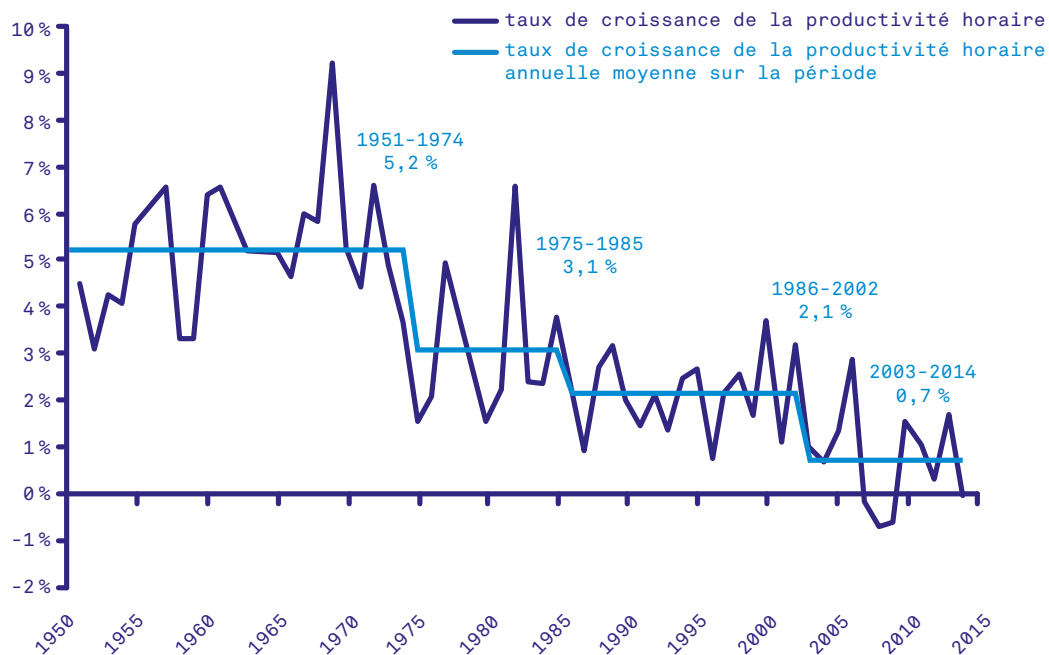
Le benchmark qui sous-tend la note démontre en effet que le ralentissement tendanciel des gains de productivité observé en France depuis vingt ans tient essentiellement au déficit d'investissement dans les TIC et au faible renouvellement de son tissu productif. De telle sorte que des gains potentiels de productivité importants pourraient être réalisés si la France investissait davantage dans le numérique et renforçait son dynamisme entrepreneurial.

Aux États-Unis, le rebond de la productivité enregistré dans les années 1990 a représenté, pour comparaison, un surplus de croissance de la productivité horaire de 0,5 point de pourcentage par an sur dix ans.

Pour favoriser un tel « rebond » en France, l'auteur recommande :

- de renforcer les compétences de la population active, dont l'enquête PIAAC révèle l'insuffisance relativement aux autres pays de l'OCDE, par une politique d'éducation ambitieuse ;
- de promouvoir le dynamisme entrepreneurial *via* la simplification administrative et fiscale, les réformes pro-concurrentielles et l'orientation prioritaire des aides vers les jeunes entreprises en croissance ;
- et d'encourager la mobilité sur le marché du travail en réduisant notamment la dualité de son fonctionnement et en améliorant la portabilité des droits sociaux avec des dispositifs comme le compte personnel d'activité (CPA).

Évolution de la productivité horaire de l'ensemble de l'économie française depuis 1950



Source : Conference Board, Total Economy Database

L'ÉDUCATION PEUT-ELLE FAVORISER LA CROISSANCE ?



Note d'analyse – juin 2016

Auteurs : Arthur Heim et Jincheng Ni

Depuis le début des années 2000, la question du lien entre croissance et éducation connaît un regain d'intérêt avec l'amélioration des données disponibles. S'il existe un relatif consensus pour affirmer que l'éducation a bien des effets positifs sur la croissance, l'amplitude de ces effets varie considérablement d'une étude à l'autre.

Pour évaluer les gains potentiels pour la France d'un investissement dans son éducation, les deux auteurs utilisent ici une mesure de la qualité du capital humain fondée sur une évaluation empirique des compétences des élèves *via* des enquêtes internationales PISA. Il en ressort qu'une réforme éducative qui conduirait à rehausser le score PISA de la France au niveau de celui de l'Allemagne en 2012 relèverait de 11,5 milliards d'euros en moyenne le niveau du PIB annuel sur la période 2015-2050. Cette amélioration du score PISA pourrait, de plus, être atteinte *via* une « simple » réduction des inégalités scolaires dont la France détient le record mondial, avec un écart de performance entre les plus et les moins favorisés des élèves de l'ordre de 24 %, contre 9 % en Allemagne.

Quant à la question du contenu de la réforme, les auteurs suggèrent qu'augmenter les ressources éducatives ne suffit pas en soi à améliorer les compétences des élèves. Les projets de réforme doivent faire la preuve, notamment expérimentale, de leur efficacité. C'est donc sur l'évaluation des politiques éducatives qu'il faut miser, en combinant études d'impact et calcul socioéconomique.



TROIS QUESTIONS À

ARTHUR HEIM

Chef de projet
Département Société et Politiques sociales

JINCHENG NI

Chef de projet
Département Développement durable et Numérique

Quelle est la relation entre éducation et croissance ?

La théorie économique montre que l'éducation améliore la productivité du facteur travail et augmente les capacités d'innovation de l'économie. Depuis le milieu des années 1980, les macroéconomistes cherchent à identifier son impact sur le progrès économique. En 2011, Hanushek et Wößmann ont modélisé la relation entre le taux moyen de croissance et des scores composites de qualité du capital humain.

Quels résultats donnent vos calculs sur cette base ?

Appliqué à la France, ce modèle permet d'estimer l'effet sur la croissance d'une amélioration des scores PISA suivant deux scénarios. Dans les deux cas, les impacts économiques seraient substantiels.

Quelle suite donner à ces travaux ?

Ce type d'estimations est à considérer avec prudence, car il est difficile de quantifier l'impact causal de la qualité du capital humain sur la croissance. Nous préconisons donc des évaluations socioéconomiques des projets ciblés permettant d'améliorer les performances de l'éducation.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES D'UN ABANDON DES ACCORDS DE SCHENGEN



Note d'analyse – février 2016

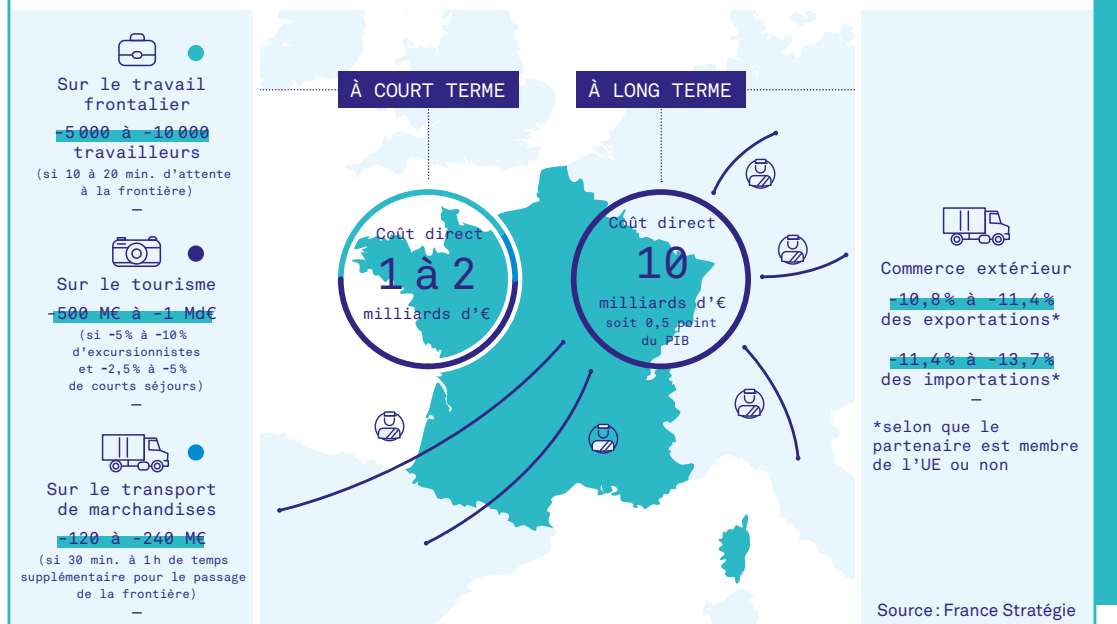
Auteurs : Vincent Aussilloux et Boris Le Hir

Quelles seraient les conséquences économiques pour la France d'une restauration permanente des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen ? À cette question, la note apporte une réponse sur deux horizons.

À court terme d'abord, le coût direct pour la France serait de un à deux milliards d'euros par an selon l'intensité des contrôles aux frontières (sans compter le coût budgétaire de ces contrôles). La moitié de ce coût serait imputable à une baisse de la fréquentation touristique, 38 % à l'impact sur les travailleurs frontaliers et 12 % à la diminution du transport de marchandises. Les plus touchés par cette mesure seraient les touristes de court séjour en provenance des pays voisins, les touristes non européens visitant plusieurs pays en Europe, les travailleurs frontaliers et les entreprises du trafic routier de marchandises.

À plus long terme, la généralisation des contrôles permanents serait équivalente à une taxe de 3 % sur le commerce entre pays de la zone, qui diminuerait structurellement de ce fait de 10 % à 20 %. Cette diminution se traduirait par une perte d'au moins un demi-point de PIB pour la France, soit une dizaine de milliards d'euros par an. Pour les pays de l'espace Schengen, l'impact serait plutôt de l'ordre de 0,8 point de PIB, soit plus de 100 milliards d'euros. Et encore faudrait-il pouvoir évaluer les effets indirects liés à la perte de mobilité pour les travailleurs et à la réduction des flux financiers.

Les conséquences économiques pour la France d'un abandon des accords de Schengen



LE RÔLE DES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION DE RUPTURE



Deuxième séance du cycle « Innovation de rupture »
– 16 juin 2016

6^e

La France se situe
au 6^e rang mondial pour
l'innovation robotique,
suivant les données
de brevets.

L'innovation est la clé de la prospérité en France et en Europe ainsi qu'une réponse aux menaces liées à l'environnement. Au-delà des améliorations continues des produits et des procédés de fabrication issues du progrès technique, les innovations de rupture transforment fondamentalement et par sauts – parfois brutaux – la compétition économique et le fonctionnement de nos sociétés.

Compte tenu des gains en niveau de vie qu'elles génèrent, il est utile de s'intéresser aux recommandations qui pourraient être faites pour renforcer les capacités nationales et territoriales en matière d'innovation de rupture. France Stratégie a décidé de conduire cette analyse sous la forme d'un atelier fermé, en se concentrant en trois séances sur trois niveaux d'observation. Cette deuxième séance était consacrée aux « écosystèmes » en tant que lieux d'éclosion et de diffusion des innovations, avec un regard particulier porté sur les territoires et sur les pôles de compétitivité.

L'offre de financement est-elle suffisante et bien adaptée aux besoins spécifiques de l'innovation de rupture dans les territoires concernés ? Le rachat de startup, de « gazelles » ou de « licornes » par des groupes étrangers est-il un problème ? À l'échelle des nations, existe-t-il des systèmes nationaux d'innovation exemplaires en matière d'innovation de rupture et ces modèles sont-ils transposables à la France ? Ce sont quelques-unes des questions abordées lors de la journée-atelier du 16 juin.

COMMENT RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE EURO ?



Rencontre Europe et International en partenariat
avec le CEPII – 10 juin 2016

La gouvernance de la zone euro appelle de profonds changements institutionnels. C'est une nécessité pour Hélène Rey, professeur à la London Business School et co-auteur du rapport *Reinforcing the Eurozone*, venue le 10 juin discuter les conclusions de son étude à l'initiative de France Stratégie.

Une nécessité et même une urgence, tant le risque de désintégration est élevé et étroite la fenêtre d'opportunité politique pour de tels changements. Mais si ce point a fait consensus lors du débat, les propositions avancées par le rapport pour y parvenir ont été largement discutées. À commencer par la question de la résurgence des risques qu'impliquerait la mise en place d'un mécanisme « quasi automatique » de restructuration des dettes souveraines à partir d'un certain seuil.

Dans le schéma proposé, mécanisme de restructuration et traitement prudentiel de l'exposition au risque souverain se complètent pour garantir *a priori* la discipline budgétaire par le levier de l'accès aux marchés financiers. Pour autant, la question de l'aléa moral a été beaucoup débattue : la création de ce « fonds de rédemption » européen ne risque-t-elle pas d'inciter les États à

laisser filer les déficits en rendant moins coûteux le défaut de paiement de la dette ? Question corollaire qui a également fait débat : est-il rationnel de miser sur la capacité des marchés financiers, par nature court-termistes, à limiter l'endettement ? Ne faudrait-il pas plutôt miser sur les freins constitutionnels de type « règles d'or » pour exercer une réelle discipline sur les dettes souveraines ?



Retrouvez [la vidéo](#) de la séance sur [strategie.gouv.fr](#)



LES DÎNERS DE FRANCE STRATÉGIE : POPULISMES, BREXIT, MONDIALISATION



Les Dîners de France Stratégie
23 mai, 5 septembre et 13 décembre 2016

Chaque trimestre, France Stratégie organise un dîner réunissant des personnalités du monde de l'entreprise et de l'administration centrale, impliquées au cœur de leur organisation dans le développement d'approches stratégiques et prospectives. Des analyses opérationnelles y sont présentées et des scénarios prospectifs sont discutés par ces influenceurs et décideurs d'après une grille de lecture singulière correspondant à leur domaine d'activité.

Trois sujets d'actualité majeurs ont été abordés durant les dîners tenus en 2016 : les populismes en Europe et aux États-Unis, en présence d'un spécialiste de ces questions, Jeffrey A. Frieden, professeur à l'université Harvard ; le Brexit et ses conséquences sur les activités économiques, juste quelques semaines après le référendum britannique ; et l'avenir de la mondialisation, au lendemain de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis alors que de grands accords commerciaux transcontinentaux étaient remis en cause.



PUBLICATIONS

Rapport

- « [L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie](#), Bernard Ramanantsoa et Quentin Delpech, avec la collaboration de Marième Diagne, septembre 2016, 272 pages
- « [French transnational higher education: The urgent need for a strategy](#) », adapted by Richard Venturi, 8 pages

Notes d'analyse

- « [Comprendre le ralentissement de la productivité en France](#) », Arthur Sode, n°38, janvier 2016, 12 pages
- « [Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen](#) », Vincent Aussilloux et Boris Le Hir, n°39, février 2016, 12 pages
- « [The economic cost of rolling back Schengen](#) », Vincent Aussilloux et Boris Le Hir, février 2016, 12 pages
- « [Autocars interurbains: un bilan après 6 mois d'ouverture](#) », Anne Épaulard et Loïck Guilleminot, n°44, février 2016, 8 pages
- « [L'éducation peut-elle favoriser la croissance?](#) », Arthur Heim et Jincheng Ni, n°48, juin 2016, 8 pages

Document de travail

- « [Collective bargaining and internal flexibility: A Franco-German comparison](#) », Quentin Delpech, Hélène Garner, Camille Guézennec et Antoine Naboulet, mars 2016, 44 pages

Étude

- « [Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité](#), Salima Benhamou, Marc-Arthur Daye et Patricia Crifo, janvier 2016, 146 pages

- « [Corporate social responsibility and competitiveness – Evaluation and strategic approach](#) », Summary, 12 pages

Mise de jeu

- « [Le rôle des écosystèmes dans l'innovation de rupture. Éléments de cadrage](#) », 2^e séance de l'atelier « Innovation de rupture », Rémi Lallemand, juin 2016, 24 pages

Billets

- « [Un écart croissant entre l'âge moyen des principales capitalisations en France et aux États-Unis](#) », Nicolas Lorach, mars 2016
- « [À l'origine des libertés de circulation en Europe](#) », Bélih Nabli, août 2016
- « [États-Unis: après l'élection, la transition](#) », Bélih Nabli, novembre 2016
- « [Fiscalité du logement: concevoir un système plus équitable pour fluidifier le marché immobilier](#) », Fabrice Lengart, décembre 2016



ÉVÉNEMENTS

- « Reform Schengen: What impacts for border areas? », présentation de la note au Parlement européen, février 2016, Bruxelles
- « [Diversité et modèles étrangers](#) », groupe de travail sur l'offre d'enseignement supérieur à l'étranger, 1^{re} session, février 2016
- « [Incitations, bénéfices et modèles économiques](#) », groupe de travail sur l'offre de l'enseignement supérieur à l'étranger, 2^e session, mars 2016
- « [Incitations, bénéfices et modèles économiques](#) », groupe de travail sur l'offre d'enseignement supérieur à l'étranger, 3^e session, mars 2016

- « [Widukind: une base unique de données macroéconomiques internationales](#) », juin 2016
- « [Quels instruments et quelles étapes pour parfaire la zone euro?](#) », juin 2016
- « [Salaires minimum: anciennes et nouvelles questions](#) », septembre 2016
- « [L'enseignement supérieur français par-delà les frontières](#) », webconférence, octobre 2016

Cycles et clubs

- *Rencontre Europe et International – en partenariat avec le CEPII*
- « L'Allemagne, force d'entraînement ou de déséquilibre en zone euro? », avec Benjamin Weigert, janvier 2016
- « [Innovation, inégalités de revenus et mobilité sociale](#) », avec Philippe Aghion, avril 2016
- « [Mesure-t-on correctement l'activité économique générée par le numérique?](#) », avec Sir Charles Bean, mai 2016
- « [Comment renforcer le fonctionnement de la zone euro?](#) », avec Hélène Rey, juin 2016
- « [Quels effets d'un salaire minimum à 15 \\$?](#) », avec Michael Reich, septembre 2016
- « [The Euro and the battle of ideas](#) », avec Markus K. Brunnermeier, septembre 2016
- « [The new view of fiscal policy and its application](#) », avec Jason Furman, novembre 2016
- « [Quels bénéfices de l'immigration dans les pays d'accueil?](#) », avec George J. Borjas, décembre 2016

Cycle « Innovation de rupture »

- « [Le rôle des "écosystèmes" d'innovation de rupture](#) », 2^e séance, juin 2016

Dîners de France Stratégie

- « Les populismes en Europe et aux États-Unis », 4^e dîner, mai 2016
- « Le Brexit et ses conséquences sur les activités économiques », 5^e dîner, septembre 2016
- « L'avenir de la mondialisation », 6^e dîner, décembre 2016

Partenariats

- « [Les priorités de la politique commerciale de l'Union européenne et de la France](#) », avec la représentation en France de la Commission européenne, janvier 2016
- « [Les grandes métropoles et la croissance économique](#) », avec la Société du Grand Paris, janvier 2016
- « [Les réformes des marchés du travail en Europe](#) », avec le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), mars 2016
- « [Fact finding on Investment and the Investment gap](#) », avec la Banque européenne d'investissement (BEI), mars 2016
- « [L'économie en quête de territoire\(s\)](#) », avec les Printemps de l'Économie, avril 2016
- « [Capital-risque : quelles voies de réforme pour le financement de l'innovation en France?](#) », avec le Numa, octobre 2016
- « [L'intégration financière internationale depuis la crise](#) », avec le CEPPII, novembre 2016
- « [Économie : la grande mise à jour](#) », avec les Journées de l'économie à Lyon, novembre 2016

2017-2027



ENJEUX

- « [La croissance mondiale d'une décennie à l'autre](#) », Arthur Sode, mars 2016, 12 pages
- « [Taking stock of global growth over the next decade](#) », adapted by Richard Venturi, mai 2016, 4 pages
- « [Compétitivité : que reste-t-il à faire ?](#) », Vincent Aussilloux et Arthur Sode, mars 2016, 8 pages
- « [Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ?](#) », Vincent Aussilloux et Arthur Sode, mai 2016, 8 pages
- « [Europe at a crossroads : Moving beyond constructive ambiguity](#) », adapted by Richard Venturi, mai 2016, 8 pages



DÉBATS ET PODCASTS

- [La croissance mondiale d'une décennie à l'autre](#), avril 2016
- [Compétitivité : que reste-t-il à faire ?](#), mai 2016
- [Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ?](#), juin 2016
- [Quels enjeux économiques pour la prochaine décennie ?](#), novembre 2016



ACTIONS CRITIQUES

- « [Quelle architecture pour la zone euro ?](#) », Christophe Gouardo et Vincent Aussilloux, décembre 2016, 4 pages
- « [What model for the future of the eurozone ?](#) », adapted by Richard Venturi, décembre 2016, 4 pages
- « [Répondre à l'innovation disruptive](#) », Julia Charrié et Lionel Janin, janvier 2017, 4 pages
- « [Mobiliser l'épargne pour le financement des startup](#) », Vincent Aussilloux et Christophe Gouardo, janvier 2017, 4 pages
- « [Mieux investir au service de la croissance](#) », Vincent Aussilloux et Christophe Gouardo, février 2017, 4 pages
- « [Improving investment to foster growth](#) », adapted by Richard Venturi, février 2017, 4 pages

Évaluer, anticiper, débattre, proposer pour...

une transition écologique réussie



LE MOT DE DOMINIQUE AUVERLOT

Directeur
Département Développement durable et Numérique

« Jamais la température de la planète n'aura été aussi haute ! Jamais les catastrophes climatiques n'auront été aussi importantes ! Jamais la nécessité de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre n'aura été aussi forte ! Comment agir face à cette catastrophe annoncée ? C'est à cette question que tentent de répondre nos travaux. Optimiser les coûts de notre lutte contre le changement climatique à l'aide de signaux-prix carbone, réorienter la construction de l'Union de l'énergie, adapter notre économie aux évolutions climatiques qui s'annoncent sont quelques-unes des pistes discutées cette année. »

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, COMBIEN D'EMPLOIS ?



Note d'analyse – avril 2016
Auteurs : Cécile Jolly et Pierre Douillard

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à « dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter » et appelle à « une consommation sobre et responsable des ressources ».

Il est ainsi nécessaire de pouvoir évaluer dans quelle mesure une économie devient plus circulaire. C'est l'objet de cette note qui, en mobilisant une batterie d'indicateurs partiels disponibles, suggère qu'il reste du chemin à parcourir pour parvenir à découpler la croissance économique française et celle de la consommation des ressources qu'elle induit, et à diminuer son impact environnemental. La note propose également d'approcher l'économie circulaire *via* un nouvel indicateur d'emploi. Le passage vers une économie plus circulaire implique en effet des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser. Les « éco-activités », qui participent directement à la préservation de l'environnement, sont en première ligne, mais aussi de nombreux secteurs comme la location, la réparation et le réemploi, qui allongent la durée de vie des biens et réduisent la production de déchets. Après avoir défini le périmètre de ces activités, la note évalue le volume d'emploi aujourd'hui concerné à 800 000 emplois équivalents temps plein.



TROIS QUESTIONS À CÉCILE JOLLY

Cheffe de projet
Département Travail, Emploi, Compétences

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

C'est un circuit fermé de la matière qui a pour finalité de réduire la consommation de ressources et les rejets associés (déchets, polluants). Tous les procédés et activités qui visent à économiser la matière en amont, à la recycler en aval et à allonger la durée d'usage des biens y contribuent.

Où en est-on en France de la circularité de l'économie ?

Notre économie reste encore très linéaire. Nous consommons moins de matières et d'énergie que d'autres pays européens, mais c'est surtout lié à la tertiarisation de l'économie. Nous produisons plus de déchets que les Allemands et les Anglais, et nous les recyclons moins que les Scandinaves. Il nous reste du chemin à faire !

Et en termes d'emplois ?

On peut estimer les emplois liés à l'économie circulaire à 3 % de la main-d'œuvre, dans les éco-activités, en particulier les déchets et le recyclage, mais aussi dans la réparation et la location. La location de courte durée progresse sous l'impulsion des plateformes et du digital. Mais le recyclage avance peu, handicapé par la baisse des prix des matières premières.

2033

C'est la date à laquelle la voiture autonome pourrait représenter la moitié du parc automobile suivant le scénario de rupture.

« LE VÉHICULE AUTONOME SERA VRAISEMBLABLEMENT À L'ORIGINE DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES, PORTÉS PAR DE NOUVELLES ENTREPRISES. LES ENTREPRISES INSTALLÉES ONT SOUVENT DU MAL À S'APPROPRIER UNE TECHNOLOGIE DE RUPTURE, LEUR EXPERTISE ACQUISE DEVENANT MÊME UN OBSTACLE. »

Christine Raynard
Cheffe de projet
Département
Développement durable
et Numérique

LA VOITURE SANS CHAUFFEUR, BIENTÔT UNE RÉALITÉ



Note d'analyse – avril 2016

Auteurs : Lionel Janin, Mehdi Nemri et Christine Raynard

Le véhicule autonome semble engagé sur une voie rapide. Depuis des années déjà, les dispositifs d'aide à la conduite préparaient le terrain. Aujourd'hui, la mise au point d'un véhicule entièrement autonome – soit un robot doté de capacités d'analyse et de pilotage sans intervention humaine – devient une perspective crédible à moyen terme.

Souvent abordé sous l'angle strictement technologique, le véhicule autonome doit aussi se lire comme une manifestation de la transition numérique à l'œuvre dans les transports. On retrouve ici les mêmes facteurs qui ont contribué hier à transformer la téléphonie mobile ou les médias : les effets de réseau jouent à plein, la quête du système d'exploitation fait figure d'enjeu central, des usages innovants laissent présager de nouveaux modèles économiques. L'arrivée de nouveaux acteurs dans la filière automobile, la restructuration de la chaîne de valeur autour de plateformes ou la place croissante que tiendront les services d'usage sont aussi à prévoir.

Cela dit, la vitesse de déploiement du véhicule autonome reste incertaine : elle dépend non seulement de la date de mise au point technique, mais aussi de la pénétration des usages et du renouvellement du parc automobile existant. Cette note décrit un scénario tendanciel, dans lequel le déploiement est très progressif à partir de 2040, et un scénario de rupture où, dès 2020, des véhicules qui ne sont pas encore autonomes mais peuvent le devenir par simple mise à jour logicielle accélèrent la période d'apprentissage et entraînent un déploiement rapide à partir de 2025.

LE RÔLE DE LA FINANCE DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Webconférence

– 14 décembre 2016

En octobre, France Stratégie lance le format webconférence, avec pour objectif d'atteindre un public toujours plus large et notamment les jeunes. Le « webinar » sur la finance climat, deuxième de la série, a comptabilisé 350 inscriptions en ligne.

Le sujet était – et reste – d'actualité. La « finance climat » a pris le relais de la « finance carbone » après l'échec de la conférence de Copenhague (2009), avec l'engagement des pays du Nord à transférer 100 milliards de dollars par an vers les pays du Sud. Pour autant, la communauté financière est restée plutôt indifférente au climat jusqu'au tournant de la COP21, qui fut l'occasion d'une prise de conscience des risques que les dérèglements climatiques font peser sur l'activité du monde financier.

En ce sens, la véritable nouveauté de l'Accord de Paris est la volonté de diriger les flux financiers vers un mode de développement bas carbone, donnant à la finance climat une dimension nouvelle. L'objectif est d'interpeller les grands groupes financiers mondiaux afin de les sensibiliser aux enjeux climatiques. Plus largement, il s'agit de mettre le système financier international au service du développement durable.

Lors de la webconférence du 14 décembre, Baptiste Perrissin Fabert, expert climat au département Développement durable et Numérique, a notamment été questionné sur l'engagement français en matière de finance climat, les points clés de la COP21 et les conclusions de la COP22 sur le sujet et, plus généralement, sur le fonctionnement et l'efficacité du circuit de financement.



Retrouvez [la vidéo](#) de la webconférence sur strategie.gouv.fr



TROIS QUESTIONS À BAPTISTE PERRISSIN FABERT

Chef de projet
Département Développement durable et Numérique

Pourquoi le climat a-t-il besoin de la finance ?

Parce que les besoins de financement sont massifs ! À l'échelle du monde, il s'agit de rediriger des milliers de milliards de dollars vers un développement bas carbone. Et que les flux financiers restent en partie déconnectés des grands objectifs environnementaux. Nous avons donc besoin d'« orienter » la finance.

Qu'est-ce qui peut pousser la finance à s'intéresser au climat ?

Les risques ! Les risques physiques liés aux changements climatiques – variable stratégique pour les assureurs –, mais aussi les risques de dépréciation de certains actifs lors de la transition vers une économie décarbonée. Depuis peu, la finance commence aussi à identifier des opportunités d'investissement.

Comment stimuler la montée en puissance de la finance climat ?

Il faut favoriser la transparence sur les risques climatiques pour les investisseurs, renforcer la tarification du carbone, utiliser les fonds publics sous forme de garantie, et enfin stimuler la créativité financière pour développer des supports d'épargne attractifs tels que les obligations vertes.

30 %

Il faudrait que tous les pays réduisent de 30 % supplémentaires leurs émissions d'ici à 2030 pour espérer rester en dessous de 2°C.

« MALGRÉ LES DÉCLARATIONS SUR L'IRRÉVERSIBILITÉ DU PROCESSUS ENGAGÉ, LA COP DE MARRAKECH N'A PERMIS DE RASSURER NI SUR LA CAPACITÉ DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE À POUVOIR CONTENIR LA HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE MONDIALE EN DESSOUS DE 2°C, NI SUR LES CONSÉQUENCES D'UN RETRAIT AMÉRICAIN, OFFICIEL OU OFFICIEUX, DE L'ACCORD DE PARIS... »

Dominique Auverlot
Directeur
Département
Développement durable
et Numérique

COP21 : UN SUPPORT POUR RECONSTRUIRE UN SYSTÈME FINANCIER COMPATIBLE AVEC LE BIEN COMMUN CLIMATIQUE ?



Billet – 4 février 2016

Auteurs : Étienne Espagne et Baptiste Perrissin Fabert

Comme prévu, la question du financement de la transition carbone a été au cœur des négociations de Paris et des ultimes désaccords entre États. Un mois après l'adoption du texte final, ce billet proposait un premier bilan sur les aspects financiers des négociations climatiques.

La Décision réaffirme encore une fois l'objectif des 100 milliards de dollars de transfert Nord-Sud par an d'ici 2020 pour l'atténuation et l'adaptation. Mais cet objectif devient un plancher et le texte n'indique pas par quels moyens il sera atteint, même s'il pose des jalons politiques essentiels pour stimuler la création de nouveaux instruments financiers.

Deux avancées majeures méritent toutefois d'être relevées. L'article 2 de l'Accord mentionnant l'alignement de tous les flux financiers avec un développement bas carbone devrait inciter à la redirection de l'épargne mondiale vers les investissements dans la transition. Le paragraphe 109 de la Décision, qui reconnaît que réduire les émissions de CO₂ a « une valeur sociale, économique et environnementale », ouvre, quant à lui, la voie à des formes de tarification positive du carbone par la valorisation des réductions d'émissions des nouveaux investissements. Il envoie un signal fort aux acteurs économiques et financiers sur la possibilité que des États introduisent une telle valeur dans la comptabilité de la richesse de leur nation.

MARRAKECH : UNE COP DE TRANSITION QUI N'AURA PAS PERMIS DE LEVER LES INQUIÉTODES SUSCITÉES PAR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT AMÉRICAIN



Billet – 12 décembre 2016

Auteur : Dominique Auverlot

La COP de Marrakech devait préparer la mise en œuvre de l'Accord de Paris : elle a rempli son rôle. La première priorité des prochaines années sera désormais d'empêcher l'effondrement de ce « château de cartes » que constitue l'Accord de Paris. Sa dynamique repose en effet sur le rehaussement tous les cinq ans des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des pays pour se remettre dans une trajectoire proche d'une élévation de température voisine seulement de 2°C.

La première étape de ce rehaussement qui devait intervenir dès 2018 est compromise par le désengagement probable des États-Unis. Les diplomatie française et européenne doivent tout faire

pour essayer de la sauver, au moins partiellement. Par ailleurs, si l'action des États est indispensable, l'implication des acteurs de la société civile l'est tout autant. La mission confiée début novembre par la présidente française de la COP21 à une commission d'experts présidée par Stern et Stiglitz de définir, en liaison avec la Banque mondiale, un corridor mondial de prix du carbone indicatifs devrait permettre de leur donner un signal.

Dans cette perspective, France Stratégie cherchera à apporter un soutien technique à cette mission en partageant notamment son expérience sur la définition de la « valeur tutélaire du carbone », qui constitue en France une référence déterminante pour les instruments de tarification du carbone.

SUR CE THÈME



PUBLICATIONS

Notes d'analyse

- « [Modèles macroéconomiques et transition énergétique](#) », Pierre Douillard, Anne Épaulard et Boris Le Hir, n°43, février 2016, 8 pages
- « [L'économie circulaire, combien d'emplois ?](#) », Cécile Jolly et Pierre Douillard, n°46, avril 2016, 8 pages
- « [La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité](#) », Lionel Janin, Mehdi Nemri et Christine Raynard, n°47, avril 2016, 8 pages

Document de travail

- « [Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie](#) », Cécile Jolly et Pierre Douillard, avril 2016, 22 pages

Billets

- « [Financer l'atténuation : comment établir un système de financement mondial équitable ?](#) », Kaba Nialé, février 2016
- « [Justice climatique mondiale : l'écueil de la démagogie](#) », Jean-Pierre Bompard et Olivier Godard, février 2016



ÉVÉNEMENT

- « [Le rôle de la finance dans la lutte contre le réchauffement climatique](#) », webconférence, décembre 2016

2017-2027



ENJEUX

- « [Climat : comment agir maintenant ?](#) », Dominique Auverlot et Étienne Beeker, avril 2016, 8 pages
- « [Climate action : Now or never](#) », adapted by Richard Venturi, avril 2016, 4 pages



DÉBAT

- [Climat, comment agir maintenant ?](#), juillet 2016, Grenoble



ACTIONS CRITIQUES

- « [Le véhicule propre au secours du climat](#) », Dominique Auverlot, décembre 2016, 4 pages
- « [Énergie centralisée ou décentralisée ?](#) », Étienne Beeker, janvier 2017, 4 pages

La Plateforme RSE

- Installée en 2013 au sein de France Stratégie, la Plateforme RSE émet des avis et formule des recommandations sur les questions soulevées par la responsabilité sociétale des entreprises.

Les 8 organismes en réseau

- LE CEPII
- LE CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE
- LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
- LE CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI
- LE HAUT CONSEIL POUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE
- LE HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE
- LE HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE
- LE CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE



La Plateforme RSE émet des avis sur les sujets qui lui sont soumis et formule des recommandations sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance soulevées par la responsabilité sociétale des entreprises. La Plateforme a pour mission de promouvoir la RSE, tant à travers les politiques publiques qu'à travers le soutien aux initiatives volontaires des acteurs privés. Elle valorise les pratiques exemplaires et favorise la concertation des parties prenantes.

Dans la lettre de mission adressée en décembre 2015 à la Plateforme RSE, le Premier ministre lui a notamment demandé de contribuer au Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE et à la définition du contenu des mesures de vigilance que mettent en œuvre les entreprises. De plus, à l'issue de la Conférence sociale pour l'emploi d'octobre 2015, le suivi des engagements pris par les entreprises dans le cadre de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) a également fait l'objet d'une mission confiée à la Plateforme RSE.

STRATÉGIE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RSE

Le Premier ministre a demandé à la Plateforme RSE de contribuer à l'écriture du Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE, conformément à la demande adressée par la Commission européenne à l'ensemble des États membres dès 2011. Un groupe de travail avait été constitué en 2015. Il a mené pendant plus d'un an une réflexion sur la méthode et les moyens de développer la connaissance et la mise en œuvre de démarches de RSE en France.

La contribution de la Plateforme RSE qui en résulte, adoptée en septembre 2016, porte sur dix thématiques phares :

1. Faire de la RSE un levier de transformation sociale et sociétale.
2. Renforcer la contribution de la RSE à la transition énergétique et écologique.
3. Renforcer la transparence du comportement social, environnemental et de gouvernance des entreprises.
4. Développer la finance responsable.
5. Promouvoir la responsabilité des entreprises dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement.
6. Favoriser et reconnaître l'engagement des TPE-PME dans la RSE et les accompagner dans leurs démarches.
7. Valoriser la performance sociale et environnementale des entreprises.
8. Renforcer la formation et la recherche comme levier pour le développement de la RSE.
9. Soutenir l'affirmation d'un modèle européen de l'entreprise responsable et affirmer à l'international l'approche française de la RSE.
10. Promouvoir des règles du jeu équitables à l'international.

ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

Un groupe de travail avait été lancé en 2015 pour examiner le projet de Plan d'action d'application des Principes directeurs des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises, en reprenant les trois axes définis par les Principes directeurs : l'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État ; la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme ; et l'accès à des voies de recours. Pour chacun de ces piliers, la Plateforme RSE a dressé un diagnostic et formulé une série de recommandations.

L'assemblée plénière de la Plateforme RSE a adopté le 12 septembre 2016 l'avis sur le Plan d'action d'application des Principes directeurs des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises.

RELATIONS RESPONSABLES ENTRE DONNEURS D'ORDRES ET FOURNISSEURS

Afin de répondre à la saisine du Premier ministre, un groupe de travail a été lancé en 2016 pour contribuer à la définition et l'élaboration du contenu des mesures de vigilance ou des procédures de diligence raisonnables à mettre en œuvre par les entreprises. Dans le prolongement de ces travaux, la Plateforme RSE adoptera un avis au premier semestre 2017.

Cette question est essentielle pour les entreprises soucieuses de respecter les droits de l'homme et l'environnement tout au long de leur chaîne de valeur. Mais d'autres acteurs ont également un rôle à jouer : les États, qui ont une obligation de protection lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme ; les partenaires sociaux, qui ont un rôle important dans le dialogue permettant l'élaboration et la mise en pratique efficace de meilleures conditions de travail et de respect des droits de l'homme ; et la société civile.

RSE ET ENVIRONNEMENT

Un groupe de travail « RSE et environnement » a été installé en mai 2016 en application du programme de travail. Tout en reconnaissant le caractère transversal et la difficulté à hiérarchiser les problématiques environnementales de la Plateforme, les membres ont retenu cinq grands axes principaux. Le groupe se penchera sur la place occupée par l'environnement dans les démarches RSE, sur l'économie circulaire, et sur le rôle de levier que peut jouer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour la RSE, avant de traiter des questions de dialogue environnemental et de responsabilité environnementale.

Dans le prolongement de ces travaux, la Plateforme RSE formulera un diagnostic et des propositions en 2017. Parallèlement, le groupe de travail examine la question du suivi des engagements climat pris par les entreprises dans le cadre de la COP21, en réponse à la saisine du Premier ministre.



- Pôle des entreprises et du monde économique
- Pôle des organisations syndicales de salariés
- Pôle des organisations de la société civile
- Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE
- Pôle des institutions publiques



Retrouvez l'actualité de la Plateforme RSE sur strategie.gouv.fr/chantiers/plateforme-rse et sur Twitter [@PlateformeRSE](https://twitter.com/PlateformeRSE)



Le Cepii s'efforce d'éclairer les enjeux d'économie internationale en proposant des travaux de recherche approfondie, des bases de données, des publications (environ 350 en 2016), des interventions, des séminaires et conférences (54). Cette activité alimente les décisions des politiques et les débats publics et rencontre un large écho : plus d'un million de pages vues sur le site, plus de 250 000 visites et plus de 100 000 téléchargements (chiffres Xiti).

Outre un travail sur la résilience et la soutenabilité du système financier qui a permis d'analyser les effets d'hystérèse des bulles financières et l'impact macroéconomique des politiques monétaires non conventionnelles, le programme « Macroéconomie et Finances internationales » a étudié les liens entre les politiques monétaires ou financières et le changement climatique. Plusieurs travaux ont également porté sur la croissance, en relation avec les interrogations autour, d'une part, de l'hypothèse de stagnation séculaire et, d'autre part, de l'influence de l'incertitude, des inégalités et de la fiscalité. Sur les matières premières et les taux de change, enfin, les mécanismes de transmission ont été étudiés dans des contextes spécifiques aux pays en développement, en liaison avec la volatilité des changes et les fluctuations des prix du pétrole.

Le programme « Économies émergentes, Migrations internationales » a notamment étudié le risque de défaut des pays émergents, et leur capacité à affronter une détérioration des conditions externes de leur financement. Une étude sur la Chine montre que les zones franches mises en place dans les années 2000 atteignent d'autant plus facilement leurs objectifs de soutien à l'exportation que les industries qui s'installent disposent localement des compétences et des ressources nécessaires à leur développement et sont dans des secteurs en symbiose avec le tissu local.

L'analyse des liens commerciaux et migratoires des pays d'Afrique entre eux et avec le reste du monde montre un impact positif, clair et robuste sur la croissance en Afrique, ce qui n'apparaît pas être le cas du commerce avec des pays en développement, y compris d'Afrique. Une étude indique que les mouvements de population, conséquences de la crise des réfugiés, apparaissent principalement à l'intérieur des pays touchés par les conflits ou vers les pays limitrophes. L'impact des réfugiés syriens sur les conditions d'emploi en Turquie est ainsi localisé en termes géographiques et sectoriels.

Le programme « Politiques commerciales » a notamment abordé les perspectives des mesures non tarifaires et des échanges de services en prenant acte de la négociation à venir du Brexit et du résultat des élections américaines. La question du statut d'économie de marché à accorder – ou non – à la Chine fin 2016 a conduit à mener un travail très détaillé sur l'impact de ce statut lors de la mise en œuvre des mesures anti-dumping. Concernant les échanges de services, le Cepii a réalisé, en collaboration avec l'US International Trade Commission, des travaux d'évaluation des obstacles réglementaires aux échanges de services. Par ailleurs, le Cepii alimente par différents travaux de recherche et d'expertise l'information sur les questions afférentes aux négociations commerciales.

Le programme « Analyse du commerce international » étudie la structure du commerce international et des spécialisations pays, mais aussi les déterminants et conséquences de l'exposition des entreprises à un environnement ouvert à la concurrence internationale. Il s'appuie sur des bases de données de commerce qui ont vocation à alimenter à la fois les travaux de recherche, d'information et de pédagogie.

Enfin, le Cepii a réalisé en 2016 des travaux de recherche qui apportent des éclairages plus approfondis, sur des points spécifiques :

- les stratégies d'entreprise dans le secteur automobile et les déterminants de leurs choix de localisation aux différentes étapes de la production ;
- les répercussions des caractéristiques légales et institutionnelles, pour appréhender dans quelle mesure celles-ci ont un impact sur la corruption, et un effet différencié sur les ventes des filiales de multinationales, selon l'expérience acquise sur chaque marché ;
- les différences de régime fiscal d'un pays à l'autre et leurs conséquences sur la gestion de l'incertitude de la demande pour des entreprises présentes sur de nombreux marchés ;
- l'organisation internationale des chaînes de valeur, en mettant l'accent sur la mesure détaillée des chaînes d'approvisionnement ;
- les déterminants de la compétitivité des entreprises analysés sous différents angles. La sensibilité aux prix, aux coûts des intrants et à la fiscalité restent des questions importantes, sur lesquelles un renouvellement des approches met en valeur l'hétérogénéité des effets, en fonction des caractéristiques des entreprises et de leur environnement.

1
milliard

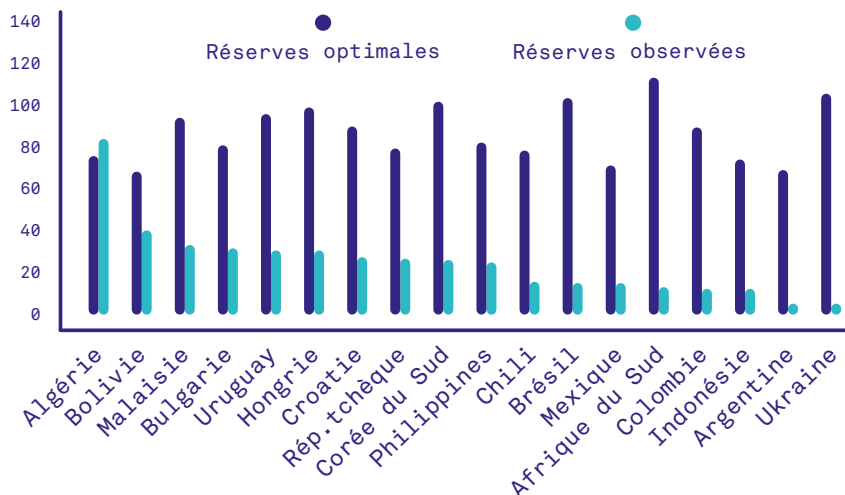
Perte d'exportations françaises attribuable aux sanctions et contre-sanctions économiques imposées respectivement par les grandes puissances occidentales et la Russie en 2014.



Les informations sur les activités résumées ici et toutes les publications du Cepii sont disponibles sur www.cepii.fr.

Pays émergents : quelle protection face au risque de sudden stop ?

Le graphique compare le niveau de réserves observé au niveau de réserves optimales en pourcentage du PIB



Source : calculs des auteurs à partir des données de la Banque mondiale



conseil d'analyse économique

Le Conseil d'analyse économique, composé d'universitaires et de chercheurs reconnus de sensibilités diverses, réalise en toute indépendance des études économiques pour le gouvernement, qui sont rendues publiques. Ses notes couvrent un large spectre de sujets et font des recommandations de politiques publiques.

DEUX BRÈVES DE NOTES DU CAE EN 2016

PRÉPARER LA FRANCE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE CROISSANTE DES TALENTS

Dans le contexte d'une mobilité croissante des travailleurs qualifiés et d'une concurrence accrue entre les pays pour attirer les talents, quelle est la position de la France ? Dans cette note du CAE, les deux auteurs, Cecilia García-Peñalosa et Etienne Wasmer, livrent un constat en demi-teinte avec une expatriation moins marquée que chez nos voisins mais un solde migratoire négatif des « talents ». Ils invitent à développer une stratégie cohérente visant non pas à retenir les qualifiés mais à encourager leurs retours et les arrivées de hauts potentiels. D'abord, l'université doit renforcer son attractivité par une meilleure qualité de son offre de formation : en fixant librement les droits d'inscription pour les étudiants non communautaires en contrepartie d'un service à la hauteur des sommes perçues et en proposant un jeu plus coopératif en Europe pour tenir compte des mobilités intracommunautaires. Ensuite, pour réduire les freins à la mobilité, les auteurs préconisent d'améliorer la portabilité des droits à la retraite entre le plus large panel de pays, tout comme la lisibilité et la coordination du système des retraites en France, et de rendre l'accueil des travailleurs et étudiants étrangers à haut potentiel plus efficace. Enfin, il faut maintenir et renforcer le lien avec les nationaux français non résidents, en améliorant leur suivi statistique et en offrant des services contre cotisations.

TAUX D'INTÉRÊT TRÈS BAS : SYMPTÔME ET OPPORTUNITÉ

À l'automne 2016, l'État français emprunte à taux nominaux négatifs à cinq ans et à des taux très faibles à horizons plus longs. La situation, commune à tous les pays développés, est inédite car la faiblesse des taux réels s'accompagne d'une inflation très faible. Elle s'explique par des facteurs structurels, comme la démographie ou le développement chinois, auxquels s'ajoute une dimension conjoncturelle avec les politiques des banques centrales. Souhaitables dans une économie déprimée, des taux durablement faibles ne sont toutefois pas sans risques financiers : formation de bulles spéculatives, fragilisation des institutions financières. Dans cette note du CAE, les auteurs, Xavier Ragot,

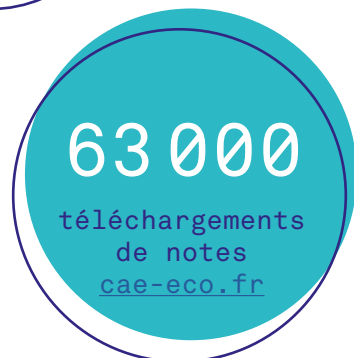
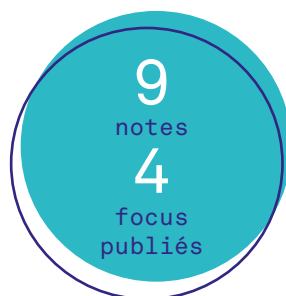
Christian Thimann et Natacha Valla, soulignent tout d'abord que la politique économique française a peu de prise sur les taux d'intérêt. Ils font ensuite des propositions pour transformer les taux d'intérêt bas en une opportunité en réorientant la dépense publique et l'épargne privée vers le long terme, par une série de mesures à la fois au niveau français et au niveau européen.



Toutes les publications du CAE sont consultables sur cae-eco.fr



Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ,
présidente déléguée du CAE



PUBLICATIONS

Notes

- « [Gouverner la protection sociale : transparence et efficacité](#) », Antoine Bozio et Brigitte Dormont, Note du CAE n°28
- « [Quelle union budgétaire pour la zone euro?](#) », Agnès Bénassy-Quéré, Xavier Ragot et Guntram Wolff, Note du CAE n°29
- « [L'attractivité de la France pour les centres de décision des entreprises](#) », Farid Toubal et Alain Trannoy, Note du CAE n°30
- « [Préparer la France à la mobilité internationale](#)

[croissante des talents](#) », Cecilia García-Peñalosa et Étienne Wasmer, Note du CAE n°31

● « [L'emploi des seniors : un choix à éclairer et à personnaliser](#) », Pierre Cahuc, Jean-Olivier Hairault et Corinne Prost, Note du CAE n°32

● « [Renforcer le capital-risque français](#) », Marie Ekeland, Augustin Landier et Jean Tirole, Note du CAE n°33

● « [Administration numérique](#) », Yann Algan, Maya Bacache et Anne Perrot, Note du CAE n°34

● « [Quelles politiques publiques pour la dépendance?](#) », Antoine Bozio, Agnès Gramain et Cécile Marti, Note du CAE n°35

● « [Taux d'intérêt très bas : symptôme et opportunité](#) », Xavier Ragot, Christian Thimann et Natacha Valla, Note du CAE n°36

Focus

● « [L'assurance-chômage aux États-Unis : un système à deux niveaux](#) », Paul Berenberg-Gossler, Focus n°11

● « [L'enseignement supérieur face à des étudiants plus mobiles](#) », Marie Garcia, Focus n°12

● « [Les centres de décision d'entreprises étrangères en France : une analyse comparée](#) », Paul Berenberg-Gossler, Aurélien Eyquem et Farid Toubal, Focus n°13

● « [L'internationalisation des centres de décision en Europe : une analyse comparée](#) », Paul Berenberg-Gossler et Aurélien Eyquem, Focus n°14



CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Composé de parlementaires, de représentants des organisations syndicales et patronales, des retraités et des familles, de membres de l'administration et d'experts, le Conseil d'orientation des retraites élabore des diagnostics partagés sur l'ensemble des questions de retraite et formule des propositions de nature à éclairer les politiques publiques en la matière.



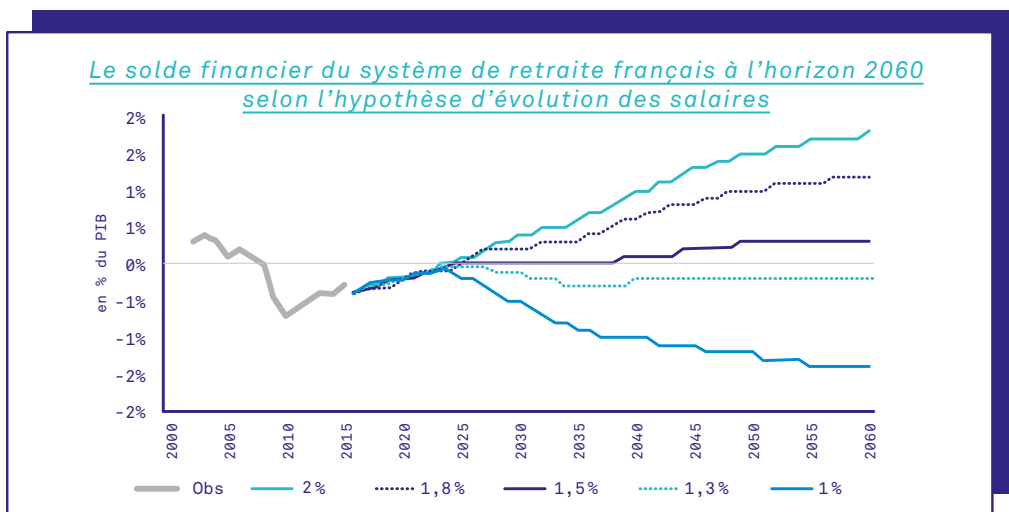
LE TEMPS DU DÉBAT ET DE LA CONCERTATION EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Le Conseil se réunit tous les mois sur la base d'un dossier thématique, selon un programme de travail annuel arrêté par ses membres.

LE SUIVI DES INDICATEURS FINANCIERS ET SOCIAUX DU SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS (JUN 2016)

Le troisième rapport annuel du COR, *Évolutions et perspectives des retraites en France*, a été adopté le 15 juin 2016 et remis le jour même au Premier ministre.

Ce rapport, demandé par le législateur, vise à mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs – la pérennité financière du système de retraite ; un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités ; l'équité entre les assurés, notamment entre les générations et, au sein de chaque génération, entre les femmes et les hommes – et à aider le Comité de suivi des retraites (CSR) à formuler le cas échéant, dans un avis qu'il doit rendre avant le



15 juillet chaque année, des recommandations de modification des paramètres de retraite.

L'avis rendu par le CSR le 11 juillet 2016 ne comporte pas de recommandations, mais le CSR attire l'attention sur la sensibilité du système de retraite à la croissance.

UN PANORAMA DES SYSTÈMES DE RETRAITE EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER (OCTOBRE 2016)

À titre illustratif des problématiques inhérentes à la France, le COR conduit régulièrement des études comparatives sur un panel de dix pays étrangers : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Le panorama publié en octobre 2016 est une synthèse de ces études. Il comprend onze fiches pays précisant, pour chaque pays dont la France, les principales règles du système public de retraite et également – c'est là son originalité – dix fiches thématiques présentant les caractéristiques des systèmes de retraite, de manière transversale entre les pays.

LE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS (DÉCEMBRE 2016)

Le financement des retraites en France se caractérise par l'importance des masses financières en jeu (plus de 300 milliards d'euros en 2015, soit 14 % du PIB) et par la diversité de ses modalités, qui reflète en partie l'architecture du système de retraite français.

La 14^e édition du colloque annuel du COR, qui s'est tenue le 12 décembre 2016 à Paris, a permis d'éclairer le débat public sur ce sujet, en l'examinant sous différents aspects complémentaires (diversité des ressources, liens financiers entre régimes, pilotage de réserves, gestion de dettes, etc.).



Suivez l'actualité du COR sur www.cor-retraites.fr et sur twitter [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)



PUBLICATIONS

Rapport

● [Évolutions et perspectives des retraites en France](#),
15 juin 2016

Colloque

● [Le financement du système de retraite français](#),
12 décembre 2016

Lettre du COR

● [Les âges de départ à la retraite en France](#), n°13,
mars 2016

Document de synthèse

● [Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger](#), octobre 2016

Dossiers mensuels thématiques

● [Le cadre macroéconomique à long terme](#)
● [Vieillesse, emploi et retraite : panorama international](#)
● [Les transitions emploi-retraite](#)
● [Travaux d'approfondissement sur les indicateurs en vue du rapport annuel 2016](#)

● [La retraite dans la fonction publique et les autres régimes](#)
● [Les relations entre les assurés et leurs régimes de retraite](#)
● [Report de l'âge de la retraite : effets macroéconomiques](#)
● [Le compte personnel de prévention de la pénibilité et l'état de santé des seniors](#)
● [Les effets des réformes des retraites](#)

Audition

● Yannick Moreau, présidente du CSR (septembre 2016)



Le Conseil d'orientation pour l'emploi est un lieu permanent de débat et d'expertise entre les principaux acteurs du marché du travail (partenaires sociaux, directeurs des administrations centrales de l'État, directeurs généraux des institutions du service public de l'emploi, parlementaires, représentants des collectivités territoriales, économistes et experts du marché du travail). Il a pour objectif d'établir des diagnostics partagés et de formuler des propositions de réforme.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI

Alors que l'offre d'accompagnement est abondante et diverse, le COE a voulu répondre à trois questions :

- quelles sont la nature et l'intensité des besoins d'accompagnement ?
- quelles sont les bonnes pratiques pour favoriser le retour à l'emploi ou un meilleur positionnement sur le marché du travail ?
- quelles orientations devraient être mises en œuvre pour en améliorer l'efficacité ?

Sur la base des travaux ayant étudié l'efficacité des différents types d'accompagnement, le Conseil a identifié dix priorités constituant autant de lignes directrices pour un accompagnement de qualité :

- tous les actifs doivent être mieux sensibilisés aux enjeux liés à la gestion de leur parcours professionnel ;
- l'offre d'accompagnement doit s'adapter aux besoins et aux aspirations des personnes ;
- l'accompagnement doit s'appuyer sur une connaissance précise du marché du travail et de ses perspectives d'évolution, ainsi que sur l'évaluation des compétences et aptitudes de la personne ;
- l'offre d'accompagnement doit être mieux connue et plus lisible ;
- les logiques d'accompagnement, encore largement fondées sur des approches par statut d'activité ou par prestation, doivent mieux prendre en compte la diversité des parcours et des aspirations ;
- la professionnalisation de la fonction d'accompagnement doit se poursuivre ;
- les conséquences de la transformation numérique doivent être mieux intégrées dans l'offre d'accompagnement ;
- les pratiques d'accompagnement doivent mieux prendre en compte les résultats des travaux d'évaluation et les retours d'expérience ;
- l'expérimentation sociale doit être encouragée ;
- la culture de l'évaluation et du suivi de la performance doit être généralisée.

AUTOMATISATION, NUMÉRISATION ET EMPLOI

Alors que les révolutions technologiques se sont accompagnées jusqu'à présent d'une hausse de l'emploi, l'automatisation et la numérisation alimentent aujourd'hui des peurs autour d'un « futur sans emploi ». Des études récentes ont estimé qu'une part massive des emplois existants pourrait être menacée de disparition.

Le COE a voulu aborder cette question centrale pour l'économie et pour notre pacte social, pour éclairer le débat public et la décision publique.

Alors que les études existantes se focalisent sur les « destructions d'emplois », le Conseil a voulu approfondir l'analyse et embrasser l'ensemble des défis mais aussi des opportunités de la révolution technologique en cours. Le Conseil a ainsi analysé les effets possibles du progrès technologique sur le volume de l'emploi (en termes de disparition mais aussi de créations), ainsi que sur sa structure (quels sont les métiers et les secteurs les plus concernés? comment les métiers sont-ils appelés à évoluer?) et sa localisation, à la fois à l'échelle nationale (quelles pourraient être les zones d'emploi les plus concernées?) et internationale (les technologies pourraient-elles favoriser un mouvement de relocalisation des emplois en France?).

Le Conseil a notamment publié les résultats d'une étude sur l'exposition des salariés français à l'automatisation. Cette étude conclut que :

- moins de 10 % des emplois cumulent des vulnérabilités qui pourraient menacer l'existence ;
- la moitié des emplois existants pourrait voir leur contenu notablement ou profondément transformé.

Le Conseil poursuit en 2017 ses travaux pour analyser les impacts sur les conditions de travail et l'organisation du travail, ainsi que sur les compétences des actifs.

DÉBATTRE, ÉCHANGER, INFORMER

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES RÉFORMES DES MARCHÉS DU TRAVAIL EN EUROPE

Conformément à sa mission, le COE entend organiser des échanges approfondis entre les acteurs de la recherche académique et les décideurs dans le champ des politiques de l'emploi que sont les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. C'est ainsi que, dans le prolongement de son rapport *Les réformes des marchés du travail en Europe* publié en novembre 2015, le Conseil a souhaité débattre de ses analyses, avec des points de vue croisés d'économistes et de juristes, français et européens. Cette conférence de mars 2016 a réuni plus de 250 personnes.

LE RECRUTEMENT À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

En octobre 2016, plus de 500 personnes ont suivi [le colloque annuel du COE](#), ouvert par la ministre Myriam El Khomri.

Le numérique modifie en profondeur le recrutement et la recherche d'emploi. Il impacte les comportements et les stratégies des acteurs du marché du travail : entreprises, actifs, acteurs de l'intermédiation, des cabinets de recrutement au service public de l'emploi.

Ce colloque a cherché à répondre à plusieurs questions.

Comment sont utilisés les nouveaux outils (*job boards*, réseaux sociaux, logiciels de gestion du recrutement, sites de e-cooptation, de notation des entreprises, *big data*) ? Quels sont les impacts sur le fonctionnement du marché du travail ? Avec le numérique, accède-t-on plus facilement à un emploi et à un bon emploi ? Peut-on mieux gérer sa carrière ? Les entreprises trouvent-elles les meilleurs candidats plus facilement ? Le numérique rend-il le recrutement plus juste ou aggrave-t-il les inégalités ? Quelles garanties de transparence ? Quel rôle pour le service public de l'emploi ?

le COE
s'est réuni à



et a auditionné



Retrouvez
les travaux et
l'actualité du COE
sur coe.gouv.fr
et sur Twitter
[@coeemploi](https://twitter.com/coeemploi)



Haut Conseil pour l'avenir
de l'assurance maladie

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a été créé en 2003¹. Il est composé de 66 membres, représentant dans leur diversité et à un haut niveau les principaux organismes, institutions, syndicats, fédérations et associations intervenant dans le champ du système d'assurance maladie et plus largement dans celui du système de soins.

LE RAPPORT « INNOVATION ET SYSTÈME DE SANTÉ » RENDU PUBLIC À L'AUTOMNE 2016

Le travail mené par le HCAAM sur la thématique « Innovation et système de santé » a donné lieu à un avis adopté le 13 juillet 2016 à l'unanimité du Conseil². Il a également abouti à un rapport appuyant cet avis, constitué de deux tomes. Le tome I dresse les perspectives en matière d'innovations technologiques et organisationnelles en santé et décrit le changement en cours du système d'innovation ; il instruit aussi les questions de régulation et de gouvernance. Le tome II comprend deux monographies, relatives à l'insuffisance rénale chronique terminale et à la prise en charge en cancérologie, ainsi qu'une synthèse des rapports de prospective sur l'innovation en santé.

LE PROGRAMME 2016-2017 DU HCAAM : NOUVEAUX THÈMES, NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL

Le programme du HCAAM 2016-2017 a retenu trois axes de travail : la prévention et la promotion de la santé, l'organisation de la médecine spécialisée et du deuxième recours, la régulation du système de santé.

À l'occasion de la mise en place de ce nouveau programme, le HCAAM a élargi le périmètre de son rôle d'animation et de concertation en installant des groupes de travail et un séminaire, qui mobilisent les acteurs et les experts du champ sanitaire et social, en amont des travaux du Haut Conseil lui-même.

Il a aussi valorisé, avec le concours de France Stratégie, la diffusion de ses travaux, avec une nouvelle identité visuelle et une mise en ligne systématique des documents en discussion.

LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Prévenir les comportements à risques (nutrition, tabac, alcool), caractériser et traiter les situations à risques, agir concrètement sur les déterminants de la santé et, partant, sur les inégalités sociales et territoriales justifie en permanence un effort de hiérarchisation, d'évaluation, d'organisation.

Cette réflexion mobilise les ressources du ministère de la Santé, du ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que les milieux de la recherche, les professionnels de santé et les usagers.

¹Créé par décret du 7 octobre 2003, pérennisé par la loi du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006.

²En ligne sur [securite-sociale.fr/
L-actualite-du-HCAAM](http://securite-sociale.fr/L-actualite-du-HCAAM)

L'ORGANISATION DE LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE ET DU DEUXIÈME RECOURS

Paradoxalement, l'organisation de la médecine spécialisée et du deuxième recours n'a pas bénéficié jusqu'à présent de toute l'attention qu'elle mérite. Quelle activité spécialisée demain dans un contexte de vieillissement démographique, de développement des pathologies chroniques et d'« ambulorisation » ? Avec quels professionnels ? Avec quelle organisation territoriale et quelle gouvernance ?

Il est apparu important de conduire une large concertation sur ce sujet, avec l'ensemble des parties prenantes, en mobilisant la contribution des services d'études et les comparaisons internationales.

LA RÉGULATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

● Un cycle de séminaires

Le HCAAM a mis en place, en lien avec France Stratégie, un cycle de séminaires destiné à réunir à haut niveau les administrations et agences du monde de la santé, les parties prenantes représentées au HCAAM ainsi que des experts du champ de la santé et des services publics en réseau, à raison de neuf séances, entre janvier et juillet 2017.

Le propos est organisé autour de quatre grands thèmes : gouvernance et outils de la régulation ; régulation professionnelle et médicale ; régulation et service public de santé ; assurance et financement.

● Des travaux inter-administratifs

Les réflexions du HCAAM sur la régulation sont également alimentées par des travaux conduits par les administrations sur sa demande, portant sur :

- l'évolution des déterminants des dépenses de santé et la projection à long terme de celles-ci ;
- l'évolution des restes à charge et de leur financement.

Le travail relatif à la dynamique d'évolution des dépenses de santé permet de répondre au souhait du Haut Conseil du financement de la protection sociale de voir réactualiser l'exercice de projection des comptes sociaux (tous risques confondus) à l'horizon de 2060. Le HCAAM discutera des hypothèses et résultats relatifs au risque maladie.

Cet exercice est, par ailleurs, accompagné par un travail approfondi conduit dans le cadre du HCAAM qui porte sur l'évolution des facteurs d'offre et de demande à moyenne échéance (2030) et sur leur impact en termes de logique de régulation à mettre en œuvre.



L'année 2016 est marquée par la clôture des travaux du Haut Conseil de la famille (HCF), remplacé en fin d'année par une instance à compétence plus large : le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Les travaux 2016 du HCF ont porté sur les jeunes de 18 à 24 ans, les ruptures familiales et les politiques de soutien à la parentalité.

Créé en 2009, le Haut Conseil de la famille était une instance consultative placée auprès du Premier ministre. Le mandat de ses soixante membres a pris fin le 1^{er} octobre 2016.

Ses missions consistaient à animer le débat public sur la politique familiale et à formuler des propositions de réformes.

Le HCF travaillait sur saisine du Premier ministre¹ à partir de notes préparées par son secrétariat général, puis émettait un avis. Les rapports et avis sont désormais disponibles sur hcfea.fr

ACTIVITÉ DU HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE EN 2016

Trois thématiques ont été traitées par le Haut Conseil de la famille en 2016 jusqu'à sa disparition fin septembre.

LES JEUNES DE 18 À 24 ANS (RAPPORT ADOPTÉ À LA SÉANCE DE MAI 2016)

Conformément à la lettre de saisine du Premier ministre du 26 juin 2014, le rapport sur les jeunes de 18 à 24 ans est très descriptif : les tomes I, II et III dressent un état des lieux de la connaissance des situations des jeunes adultes de 18 à 24 ans ; le tome IV expose les termes des débats concernant les jeunes, sans faire de recommandations mais en analysant de façon approfondie le coût et les conséquences sur la structure des aides publiques des projets de réformes existants (salaire étudiant, extension du RSA aux jeunes...).

Dans sa description des jeunes, le rapport multiplie les angles d'approche : par sous-population (les étudiants, les alternants, les jeunes actifs...), de façon plus transversale dans certains développements du tome IV (visant à proposer des éléments de synthèse) et dans huit fiches thématiques.

Il ressort de ces travaux trois constats importants :

- un besoin d'investissement public sur l'éducation et l'insertion professionnelle à l'horizon 2025 pour passer d'un ratio de jeunes diplômés de 34 % à 50 %, qui correspond à un effort minimal de l'ordre de 0,5 % de PIB... et ce, sans compter les actions à mener pour améliorer le recours aux bourses, à la prime d'activité, et la montée en puissance de la Garantie jeunes ;
- rares sont les projets de réformes qui formulent des propositions solides, incluant les modalités de leur financement ;

¹ Programme proposé par le ministre chargé de la famille et sur lequel le commissaire général de France Stratégie est consulté.

- enfin, le souci de favoriser l'autonomie des jeunes renvoie à un arbitrage délicat : hausse des moyens et des prélèvements, ou un redéploiement dans l'enveloppe actuelle qui pénalise à la fois les familles modestes et les familles nombreuses.

LES RUPTURES FAMILIALES (SÉANCES DE MAI ET JUIN 2016)

La note de point d'étape sur les ruptures familiales rassemble les principaux résultats de cinq auditions, présentant de nouveaux éléments d'information sur cette thématique, et les débats associés. Les actes du colloque « [Les ruptures familiales : affaire publique, affaire privée ?](#) », organisé en juin 2015 par le HCF en collaboration avec France Stratégie, ont été publiés. L'ouvrage rassemble le verbatim des interventions de la journée ainsi que des fiches de synthèse.

LES POLITIQUES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (RAPPORT ADOPTÉ À LA SÉANCE DE SEPTEMBRE 2016)

Le Haut Conseil avait déjà abordé la question des politiques d'accompagnement des familles et du soutien à la fonction parentale en 2011, considérant que leur renforcement était un des axes forts de la politique familiale.

La parution de documents importants sur cette question, la mise en place progressive des schémas départementaux des services aux familles ainsi que le contexte de préparation de la prochaine COG État-CNAF justifiaient que le Haut Conseil actualise ses analyses. Le rapport 2016 comporte une note de synthèse, une note sur « Les politiques publiques de soutien à la parentalité : quelles définitions, quels objectifs, quels périmètres ? » et des fiches techniques sur cinq dispositifs cofinancés par la branche famille (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, Lieux d'accueil enfants/parents, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, Médiation familiale, Espaces de rencontre).

POINT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Depuis 2011, le Haut Conseil de la famille réalisait chaque année le suivi des objectifs du développement des modes d'accueil du jeune enfant et de préscolarisation des enfants de moins de trois ans, en général à l'automne. Cet exercice n'a pas été réalisé en 2016, compte tenu de la disparition du Haut Conseil fin septembre, mais devrait être repris par le Conseil de la famille du HCFEA.



Retrouvez l'actualité du HCFEA
sur hcfea.fr

13
décembre
2016

Installation du Haut
Conseil de la famille,
de l'enfance et de
l'âge

3

Conseils

Conseil de la famille,
Conseil de l'enfance
et de l'adolescence,
Conseil de l'âge

230
membres

un collège de
12
enfants
et adolescents

Associé aux travaux
du Conseil de l'enfance



Au cours de l'année 2016, le Haut Conseil du financement de la protection sociale a produit, en réponse à une saisine du Premier ministre, un rapport sur la protection sociale des travailleurs non salariés et son financement. Il a lancé une réflexion sur les relations que les entreprises entretiennent avec les organismes de protection sociale et a, conjointement avec les autres hauts conseils, engagé un travail de projection des perspectives financières des régimes de protection sociale à l'horizon 2060. Enfin, il a actualisé son état des lieux du financement de la protection sociale.

LES THÈMES TRAITÉS EN 2016 SUR SAISINE

Par lettre en date du 20 octobre 2015, le Premier ministre a demandé au Haut Conseil du financement de la protection sociale d'étudier les défis soulevés, pour notre système de protection sociale et son financement, par les évolutions actuelles des formes d'emploi et des modalités d'exercice du travail salarié et non salarié.

Le rapport, qui a été remis au cabinet du Premier ministre le 19 octobre 2016, dresse tout d'abord le profil des travailleurs indépendants, présente les évolutions quantitatives de cette forme d'emploi et propose un panorama des enjeux liés à sa place dans les évolutions de l'économie. Il rappelle l'histoire et l'organisation des régimes de protection sociale des non-salariés, détaille les mécanismes d'affiliation aux différents régimes et présente l'architecture de leur financement. Il établit une comparaison internationale des évolutions du travail non salarié et décrit les modalités, souvent spécifiques, de sa protection sociale. Il détaille l'assiette et les barèmes des prélèvements sociaux applicables en France aux non-salariés et propose des cas types relatifs aux prélèvements sociaux et fiscaux pour différents statuts et niveaux de revenu d'activité. Le rapport fournit une analyse comparative des modes de couverture des risques sociaux des différentes catégories de non-salariés et des droits dont bénéficient les salariés du secteur privé. Il examine enfin un ensemble de propositions et de scénarios versés au débat.

À ce titre, le Haut Conseil a souhaité mettre l'accent sur trois orientations qui pourraient être privilégiées : la simplification et la clarification des frontières entre activités professionnelles et non professionnelles, ainsi que des règles d'affiliation des indépendants, l'équité des prélèvements finançant les risques sociaux dont la couverture est devenue universelle et l'amélioration des droits sociaux.

Parmi les pistes de propositions examinées figurent la création d'un seuil de revenus en deçà duquel les activités occasionnelles seraient présumées non professionnelles, ou celle d'un prélèvement libératoire à leur appliquer, l'élaboration de lignes directrices concernant le rattachement de certaines professions au régime général, la révision des critères d'affiliation des professions libérales à l'assurance vieillesse ainsi que, de façon plus générale, l'ouverture de droits d'option ouvrant des possibilités d'affiliation plus larges au régime général.

Concernant les prélèvements, les propositions abordent notamment les règles relatives aux assiettes forfaitaires et minimales de cotisation sociale, l'assujettissement des dividendes pour l'ensemble des formes sociétaires et la réduction des différences de prélèvement social entre catégories de non-salariés et de salariés. En matière de droits sociaux, le rapport évoque des améliorations en ce qui concerne l'acquisition des droits à la retraite, le développement de couvertures du risque accident du travail et maladie professionnelle, la généralisation possible des indemnités journalières maternité, l'extension des mutualisations des couvertures santé et prévoyance, ainsi qu'une réflexion à conduire sur l'institution d'une couverture chômage spécifique.

Ces différentes pistes sont resituées en conclusion dans le cadre de trois scénarios plus globaux, privilégiant, respectivement, un « statu quo aménagé et stabilisé », une amélioration à coûts constants de la protection sociale mutualisée des indépendants, accompagnée d'une extension des solidarités financières entre régimes, et une extension du champ de la protection sociale des non-salariés dans le cadre du régime général ou au-delà.

LES TRAVAUX LANCÉS AU SECOND SEMESTRE 2016

Au second semestre 2016, le Haut Conseil a lancé deux réflexions, qui donneront lieu à la production de rapports à l'horizon de l'été 2017 : la première est relative aux relations que les entreprises entretiennent avec les organismes de protection sociale ; la seconde, qui est menée conjointement avec le COR, le HCAAM et le HCFEA, permettra d'établir les perspectives financières des régimes de protection sociale à l'horizon 2060.

L'ÉTAT DES LIEUX ACTUALISÉ DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Adopté par le Haut Conseil le 4 janvier 2017, il décrit l'environnement économique et financier de la protection sociale en 2016 et analyse les évolutions récentes du coût du travail en France, par rapport aux autres pays développés, dans le contexte du déploiement des dispositions (CICE, pacte de responsabilité et de solidarité) qui visent à améliorer la compétitivité de l'économie française en agissant sur le coût du travail. Il précise enfin les évolutions du financement de la protection sociale intervenues dans la période récente ou programmées dans le cadre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2017.



Le Conseil national de l'industrie est une instance permanente qui émet des avis et des recommandations sur les politiques publiques impactant l'industrie française. Regroupant des industriels, des organisations syndicales de salariés et les pouvoirs publics, il agit également au travers de quatorze comités stratégiques de filière pour développer l'activité et l'emploi industriel en France.

COMMUNICATION SUR L'INDUSTRIE : RÉUSSIR LA NOUVELLE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Le CNI a émis en février 2017 une communication sur l'industrie : « Réussir la nouvelle révolution industrielle ». Cet avis est basé sur le constat suivant : si les performances de l'industrie française se sont améliorées, sa compétitivité reste toutefois insuffisante. Or une double révolution, digitale et sociétale, modifie en profondeur le visage de l'industrie et concerne toutes les filières industrielles. C'est une formidable opportunité pour renforcer notre compétitivité en repensant les produits, les processus et les modèles d'affaires de manière à monter en gamme, innover ou développer l'offre de services. Tirer parti de cette révolution nécessite une mobilisation et une collaboration de tous les acteurs de l'industrie et des pouvoirs publics, et requiert la mise en œuvre de plusieurs leviers :

- faciliter l'investissement industriel productif des entreprises, et particulièrement des PME et ETI, pour leur permettre de mener à bien leurs projets de transformation ;
- repenser la localisation des investissements et, grâce aux nouvelles technologies, chercher à développer l'activité en France ;
- avoir une stratégie collective de développement des compétences et des qualifications ; en effet, se repositionner sur le marché grâce à l'innovation, la montée en gamme, la qualité ou l'offre de services nécessite de s'appuyer sur les compétences et les qualifications des salariés ;
- faire du dialogue une des clés du succès, car la transformation de l'industrie renforce le besoin d'un dialogue loyal, étroit et constructif entre tous les partenaires ;
- enfin, jouer à armes égales : des politiques françaises ou européennes, structurantes pour l'industrie, doivent évoluer pour que les entreprises industrielles françaises jouent réellement à armes égales avec leurs concurrentes étrangères.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AVIS SUR LA FORMATION INITIALE

L'avis sur la formation initiale, du 16 octobre 2015, a permis de mieux appréhender la relation emploi-formation. Articulé autour de six recommandations, il vise à améliorer l'interaction entre l'industrie et le système éducatif.

L'une de ces recommandations porte sur l'élaboration de « visions prospectives partagées des emplois et des compétences » (VPPEC) dans chaque comité stratégique de filière. Le CNI a lancé une expérimentation de VPPEC sur la filière numérique. Cette expérimentation a été pilotée par France Stratégie avec l'appui du Cereq. Initiée le 18 mai 2016 par un séminaire suivi de plusieurs séances de travail, elle est conclue par un séminaire de restitution le 3 mars 2017.

La réalisation d'études prospectives des métiers et des compétences constitue, pour les acteurs économiques en général et pour les secteurs industriels en particulier, une démarche à la fois de plus en plus indispensable et de plus en plus complexe. La VPPEC de la filière numérique s'organise autour de deux objectifs :

- la mise en place d'une démarche méthodologique de VPPEC afin de pouvoir réaliser une extension de cette démarche à de nouvelles filières ;
- établir à l'usage de tous les acteurs une référence commune des besoins en emplois et en compétences en termes de tendance et développer la capacité d'évaluer par branches et métiers du numérique le potentiel d'alimentation des emplois dans ce secteur.

AVIS SUR LA FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE

À la suite de son avis d'octobre 2015 sur la formation initiale, le Conseil national de l'industrie a été sollicité pour continuer ses travaux sur la formation.

Il a rendu en février 2017 un avis sur la formation continue et professionnelle.

Quatre recommandations ont été formulées dans cet avis. Elles présentent notamment l'enjeu crucial pour l'avenir de l'industrie qu'est le développement des compétences et de la qualification des salariés. Il convient de penser la formation comme un investissement et de co-construire des solutions innovantes.

- Recommandation 1 : faire le choix d'une stratégie collective d'investissement massif dans le développement des compétences et de la qualification des salariés pour le futur de l'industrie.
- Recommandation 2 : responsabiliser les comités stratégiques de filière (CSF) dans leur mission d'accompagnement des TPE/PME.
- Recommandation 3 : soutenir et valoriser la transmission des savoirs et savoir-faire.
- Recommandation 4 : dans une phase de « révolution industrielle », accompagner les processus d'expérimentation et organiser les coopérations entre tous les acteurs pour réinventer le contenu des formations.

14

comités
stratégiques
de filière

Les comités stratégiques de filière aéronautique / alimentaire / automobile / biens de consommation / bois / chimie et matériaux / éco-industries / ferroviaire / industries extractives et de première transformation / industries et technologies de santé / mode et luxe / naval / nucléaire / numérique

60

membres

4

sections
thématiques



Retrouvez l'actualité du CNI sur conseil-national-industrie.gouv.fr



MICHEL YAHIEL, COMMISSAIRE GÉNÉRAL,
A REMIS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016
DE FRANCE STRATÉGIE
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
LE 05 MAI 2017.

L'ensemble des travaux
de France Stratégie
est disponible
sur le site internet

STRATEGIE.GOUV.FR

France Stratégie
sur les réseaux sociaux :

 [France Stratégie](#)  [@Strategie_Gouv](#)

 [France Stratégie](#)  strategie-gouv.tumblr.com

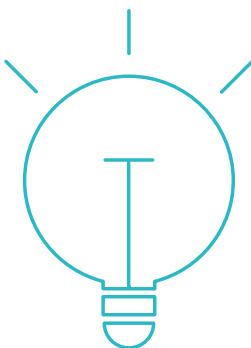
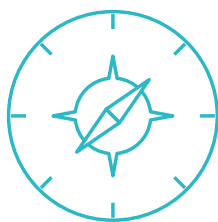
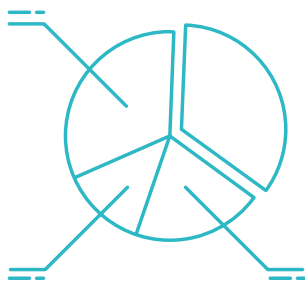
Toutes les vidéos sur

YOUTUBE.COM/STRATEGIEGOUV



Le rapport d'activité 2016 est une publication de France Stratégie. • Directeur de la publication : Michel Yahiel, commissaire général
• Directeur de la rédaction : Fabrice Lenglard, commissaire général adjoint • Rédactrice : Céline Mareuge • Assistant rédacteur :
Edward Chekly • Coordination : Arnaud Briffond • Assistante coordination : Adèle Wydouw • Secrétaire de rédaction : Valérie Senné
• Crédits photo : Thierry Marro • Contact : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition, Communication, Événements, tél. :
01 42 75 61 37 jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Dépôt légal : mai 2017 • Conception graphique : Agence 4août



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

France Stratégie, laboratoire d'idées public, est un organisme de concertation et de réflexion, son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de sept organismes aux compétences spécialisées.
